

N°7 OCTOBRE 2025

LA PETITE ENFANCE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



En partenariat avec la Caisse d'Allocations
Familiales de la Charente-Maritime

7

PETITE ENFANCE
Octobre 2025



→ Sommaire

05	MÉTHODOLOGIE
06	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE EN CARTES
07	INTRODUCTION
08	1/ PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE
08	Population et croissance
08	⊕ Une agglomération dynamique démographiquement
09	⊕ Une croissance portée exclusivement par l'excédent migratoire
10	Natalité, fécondité et structure par âge
10	⊕ Une baisse importante de la natalité dans l'agglomération
11	⊕ Fécondité et femmes en âge de procréer
12	⊕ Une population vieillissante
13	Ménages et migrations résidentielles
13	⊕ Une prépondérance des ménages d'une personne
14	⊕ Typologie et spatialisation des familles mobiles
15	Enfants de 0-5 ans et typologie des familles
15	⊕ Une baisse du nombre d'enfants de 0-5 ans sur le territoire
16	⊕ Mais des évolutions contrastées au sein de l'Agglomération
17	⊕ Une légère diminution des familles monoparentales avec des enfants de moins de 6 ans
18	Activité et niveaux de vie des familles
18	⊕ Des situations face à l'emploi qui diffèrent selon le type de famille,
	l'âge des enfants et le lieu de résidence
19	⊕ ¼ des familles de l'agglomération ayant des enfants de 0-5 ans ont des bas revenus
21	2/ LES DIFFÉRENTES OFFRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE
21	Introduction : Les différents modes d'accueil existants dans la CA de La Rochelle
22	Structures petite enfance et capacité d'accueil
22	⊕ Implantation et rayonnement des structures de la petite enfance
23	⊕ La répartition des places d'accueil dans la CA de La Rochelle
24	Accueil collectif : l'offre et utilisation par les familles entre crèches PSU et micro-crèches Paje
24	⊕ Les accueils en crèches co-financées par la Prestation de service unique (Psu) :
	la fréquentation des structures
25	⊕ Les coûts de revient des crèches Psu selon le statut juridique du gestionnaire
26	⊕ Les accueils en crèches PSU : la typologie du public accueilli
28	⊕ Les accueils en micro-crèches Prestation d'accueil du jeune enfant (MC Paje),
	une offre concentrée sur l'agglomération rochelaise
29	Les assistants maternels, premier mode d'accueil
29	⊕ Une démographie vieillissante des professionnels
30	⊕ De nombreux flux s'opèrent entre la commune de résidence des enfants et la commune de garde
31	⊕ Une rémunération des professionnels en moyenne plus élevée qu'aux échelles départementale et nationale
32	Répartition spatiale et taux de couverture - répartition des différents modes d'accueil
32	⊕ Le taux de couverture selon les territoires
33	⊕ Implantation et taux de couverture – Les principaux modes d'accueil et leur coût pour les familles
34	Handicap : les enjeux autour de l'inclusion et le soutien à la parentalité
34	⊕ Les enfants en situation de handicap : du parcours de détection à l'accueil
35	SYNTHÈSE
36	ANNEXES - TABLEAUX
40	GLOSSAIRE
41	DÉFINITIONS DES INDICATEURS, DES CONCEPTS ET DES CHAMPS D'ANALYSE

→ Méthodologie

| CONTEXTE

Ce 7^e Cahier porte sur la petite enfance. Il est présenté en 2 parties. Il s'attache, d'une part, à dresser un portrait démographique général de la population de la CA de La Rochelle en développant ensuite une analyse plus approfondie spécifique à la population des enfants âgés de 0 à 5 ans et de leur famille. D'autre part, il présente un panorama de l'offre d'accueil de la petite enfance sur l'Agglomération, en analysant sa typologie, ses caractéristiques, et son coût.

⊕ **Ce Cahier est le fruit d'un travail partenarial entre la CA de La Rochelle et la CAF de la Charente-Maritime.**

| PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET ÉCHELLES DE COMPARAISON

L'analyse porte sur la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Une analyse plus détaillée est aussi présentée à l'échelle communale afin de mettre en lumière les disparités et similarités entre les 28 communes de l'agglomération, 20 communes ayant conservé la compétence petite enfance. Par exception, les 8 autres communes à l'est de l'Agglomération ayant transféré leur compétence au SIVOM de La Plaine d'Aunis, une analyse à cette échelle territoriale sera aussi présentée. À noter, lorsque l'analyse est faite à l'échelle de l'Agglomération, celle-ci intègre de fait le SIVOM. Dans certains cas, des indicateurs pourront aussi être déclinés à l'échelle

infra-communale et à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville de La Rochelle.

Afin de situer le territoire au regard de ses caractéristiques et de ses évolutions, des comparaisons seront proposées avec la Charente-Maritime et deux EPCI du référentiel d'agglomérations, la CA Golfe du Morbihan Vannes et la CU Grand-Poitiers. En effet, leurs caractéristiques sont, dans une certaine mesure, comparables à celles de la CA de La Rochelle (population, type d'aire urbaine de rattachement, proximité géographique...).

| SOURCES ET DONNÉES MOBILISÉES ET PÉRIODES DE RÉFÉRENCE

L'ensemble des données traitées dans cette publication sont produites et diffusées soit par l'INSEE, soit par la CAF.

La plupart des données utilisées sont celles issues des différentes bases de données de la CAF de Charente-Maritime et de l'enquête FILOUE (Fichier Localisé des Usagers des Établissements d'accueil du jeune enfant). En effet, la Convention territoriale globale liant la CA de La Rochelle et la CAF prévoit un partage de données.

L'année de référence est 2024, toutefois dans certains cas le millésime utilisé sera celui de 2023. Les données sont toujours arrêtées au 31 décembre de l'année.

La partie 1, consacrée au portrait démographique des familles et des enfants, est également basée sur les données du recensement de la population de l'INSEE millésimées 2022. Elles sont construites à partir des 5 enquêtes annuelles du recensement de 2020 à 2024 et font référence à l'année médiane

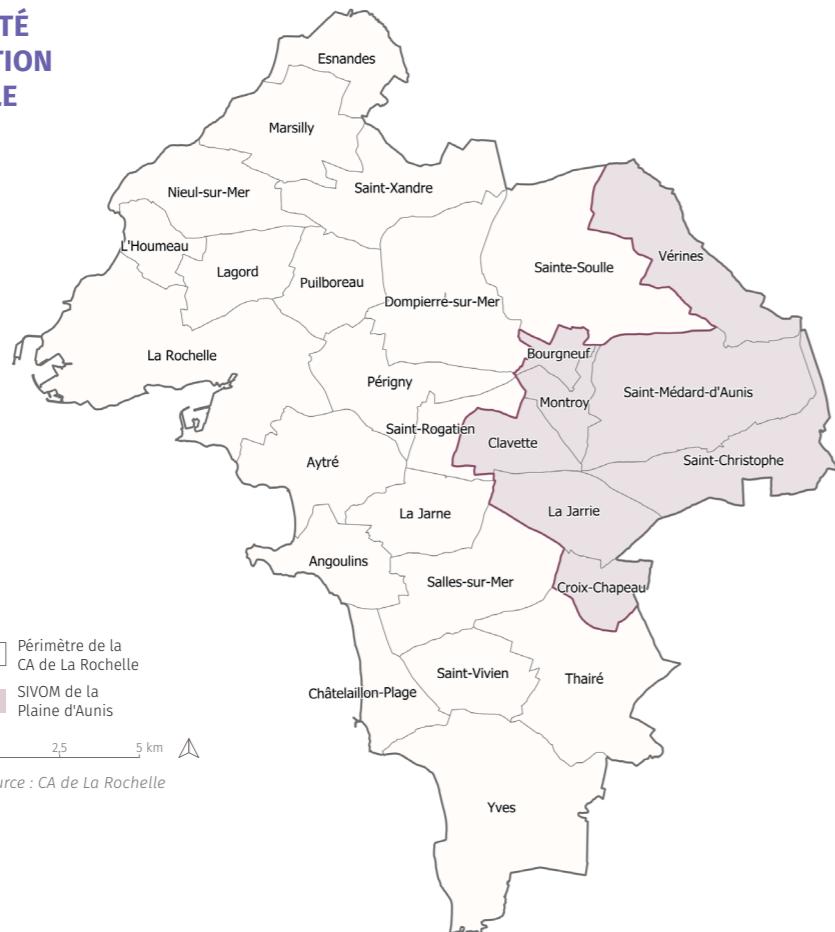
de la période. À l'exception des données infracommunales qui sont millésimées 2021 du fait d'un décalage dans le calendrier de diffusion en fonction des échelles territoriales.

En raison du report de l'enquête annuelle 2021 lié à la situation sanitaire du Covid-19, les résultats des millésimes 2019 à 2023 doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans et non 5 ans comme auparavant. Ainsi, le millésime 2022 sera comparé avec ceux de 2016 et 2011.

Ce portrait démographique est également enrichi par les données de l'État Civil jusqu'à 2024 et par les projections de population du scénario central et du scénario de population âgée du modèle OMPHALE 2022. Les données relatives aux migrations résidentielles des familles sont issues de la base Fidéli 2022 obtenues grâce à la collaboration avec le laboratoire LIENSS de La Rochelle-Université.

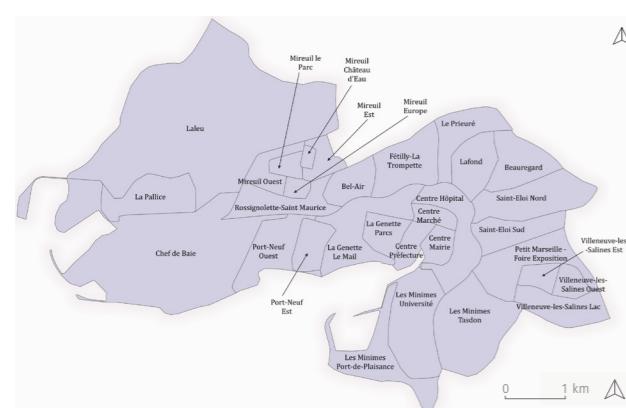
→ Présentation du territoire en cartes

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

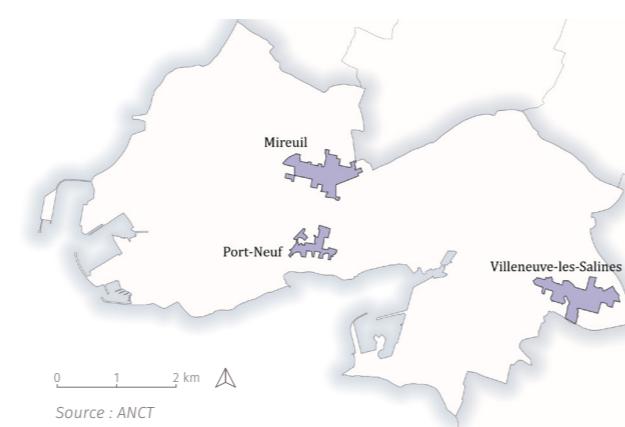


Source : CA de La Rochelle

LES IRIS DE LA ROCHELLE



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE



→ Introduction

L'année 2023 marque un tournant décisif pour la politique petite enfance sur le territoire de l'Agglo de La Rochelle. Avec la signature le 23 décembre 2023 de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027, les 28 communes de la Communauté d'agglomération et leurs partenaires se sont dotés d'une feuille de route politique ambitieuse : offrir à toutes les familles de jeunes enfants des réponses plurielles à leurs besoins d'accueil, qu'il s'agisse d'accueil ordinaire, d'horaires atypiques ou d'aides aux répits, quel que soit leur lieu de résidence.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de construire une politique territoriale capable de répondre aux défis démographiques et sociaux actuels et à leurs évolutions.

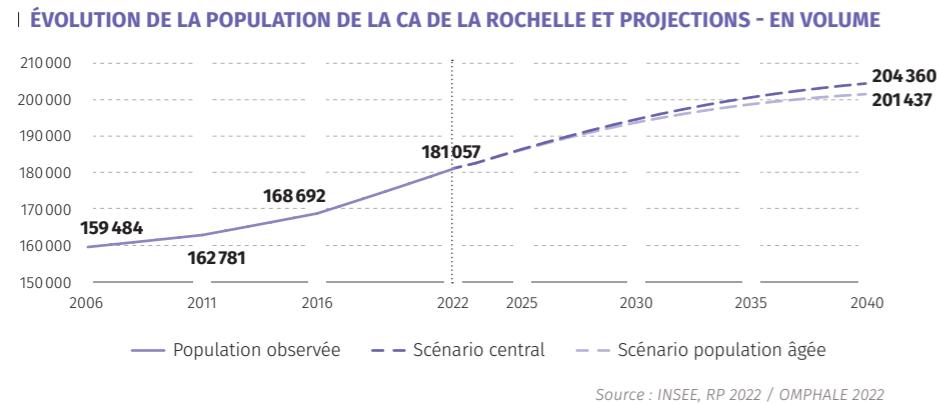
La loi pour le plein emploi du 19 décembre 2023 a redéfini le paysage institutionnel en instaurant le service public de la petite enfance en consacrant le bloc communal comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant dès le 1^{er} janvier 2025, leur confiant des missions renforcées de recensement des besoins, d'information et d'orientation des familles, ainsi que de soutien et d'évaluation de la qualité des modes d'accueil.

Dans ce contexte s'inscrit ce 7^e Cahier de l'Observatoire, élaboré en partenariat par l'Observatoire de l'Agglo et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

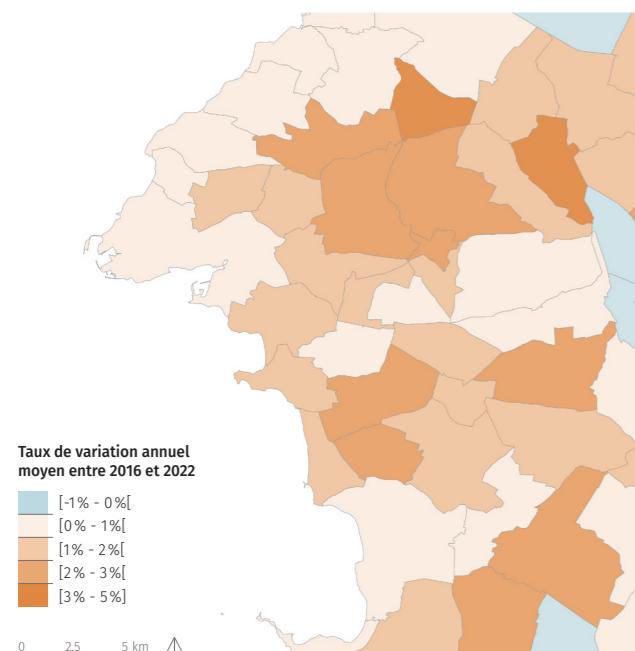
Il dresse un panorama de la petite enfance sur le territoire de l'Agglo de La Rochelle à partir des données les plus récentes. Mais plus qu'un simple diagnostic, ce cahier doit permettre également d'identifier des indicateurs permettant de suivre les changements dans ce domaine dont l'évolution est très rapide. Il est la base de travail pour l'élaboration concertée d'un schéma de maintien et de développement des places d'accueil, au plus près des besoins. Il accompagne ainsi l'agglo dans l'élaboration et le suivi du service public de la petite enfance.

→ Une agglomération dynamique démographiquement

- ⌚ La CA de La Rochelle a gagné + de 12300 habitants entre 2016 et 2022
- ⌚ C'est la 5^e intercommunalité de Nouvelle-Aquitaine
- ⌚ Toutes les communes de l'aggo ont vu leur population augmenter entre 2016 et 2022



| ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2016 ET 2022



En 2022, la CA de La Rochelle compte 181 057 habitants et rassemble plus d'un quart de la population départementale (27,1%). Elle se place au 5^e rang des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine derrière Bordeaux Métropole, la CA du Pays Basque, la CU de Limoges Métropole et la CU Grand Poitiers.

Entre 2016 et 2022, l'agglomération gagne 12 365 habitants. Son rythme de croissance annuel moyen de 1,19% se confirme et est nettement plus soutenu qu'entre 2011 et 2016 où il était de 0,72% par an.

Selon le modèle de projections OMPHALE développé par l'INSEE, si la population continuait de croître selon le scénario de tendance centrale, elle atteindrait, 204 360 habitants en 2040 et 201 437 habitants selon le scénario de population âgée.

enregistrées à Bourgneuf, Saint-Xandre et Salles-sur-Mer avec des taux de variation annuels moyens respectifs de +2,9%, +2,7% et +2,4%. Les niveaux de croissance selon les communes oscillent entre 0,1% et 2,9% entre 2016 et 2022. C'est beaucoup plus homogène qu'entre 2011 et 2016 où les taux de variation étaient compris entre -0,6% et +6% selon les communes.

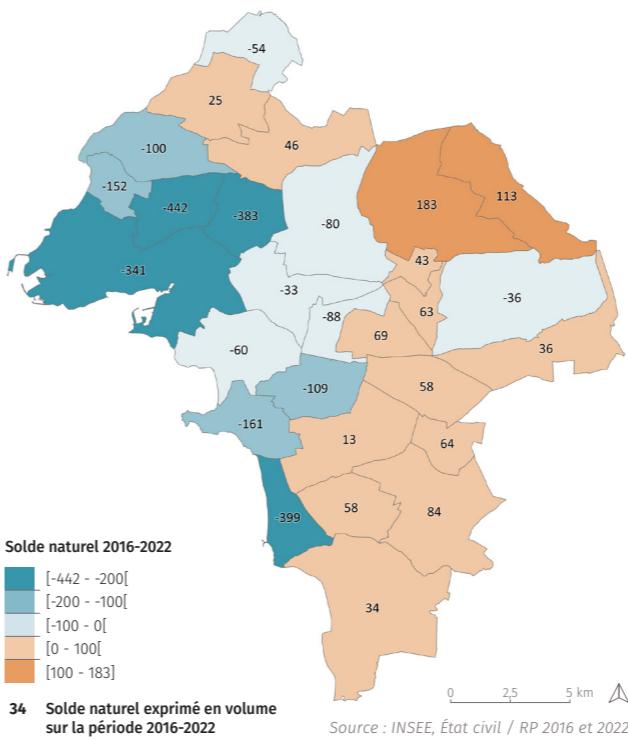
Alors qu'entre 2011 et 2016, Aytré, Lagord, Châtelairillon-Plage et Esnandes perdaient de la population, elles connaissent à présent un regain de croissance sur la période 2016-2022. Toutes les communes de l'Agglomération enregistrent ainsi une croissance plus ou moins importante de leur population.

Parmi les 28 communes de l'agglomération, La Rochelle avec 79 961 habitants représente 44% de l'ensemble. La Ville de La Rochelle bénéficie d'une croissance plus soutenue entre 2016 et 2022 (+0,91% en moyenne par an soit 4 225 habitants supplémentaires) qu'entre 2011 et 2016 (+0,23%). Les 8 communes formant le SIVOM de la Plaine d'Aunis, avec 14 775 habitants, rassemblent 8,2% de la population de l'Agglomération. La croissance annuelle moyenne de 1,23% entre 2016 et 2022 est légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la CA de La Rochelle. Les dynamiques démographiques les plus fortes sont

→ Une croissance portée exclusivement par l'excédent migratoire à l'échelle de l'Agglomération

- ⌚ La croissance de l'Agglomération s'explique par un solde largement positif des entrées par rapport aux sorties
- ⌚ Le solde naturel dans l'Agglomération est négatif et se creuse depuis 10 ans
- ⌚ À l'échelle du SIVOM de La Plaine d'Aunis, le solde naturel est positif, les naissances sont supérieures aux décès, mais le solde migratoire, toujours positif, a nettement diminué

| SOLDE NATUREL ENTRE 2016 ET 2022



Depuis 2011, l'excédent migratoire est le seul moteur de la croissance de l'agglomération de La Rochelle. Il s'élève à +1,33% par an en moyenne entre 2016 et 2022, l'Agglomération bénéfice ainsi d'une forte attractivité. Le solde naturel est, quant à lui, légèrement négatif, soit -0,15% en moyenne annuelle entre 2016 et 2022. Les 8 981 naissances ne permettent pas de compenser les 10 530 décès sur la période. Cette tendance s'est accentuée depuis la période 2011-2016, où le solde naturel était alors quasi nul (-326) et positif entre 2006 et 2011. Sur cette période les naissances étaient encore supérieures au

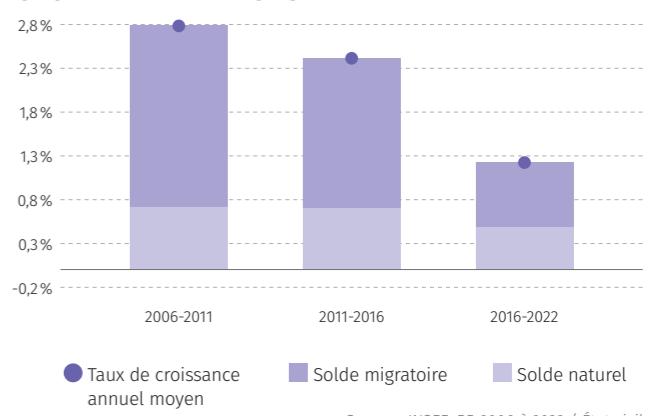
décès. Ce phénomène est également visible dans la CA de Vannes. Dans l'agglomération de Poitiers en revanche, le solde naturel positif explique 50% de la croissance de la population. La tendance est différente à l'échelle de l'ensemble du SIVOM. Alors que le taux de croissance augmente fortement dans la CA de La Rochelle depuis 2006, la dynamique dans le SIVOM où le taux annuel passe de 2,79% en moyenne entre 2006 et 2011 à 1,23% entre 2016 et 2022. Mais ici, le solde naturel contribue largement à cette croissance, l'excédent migratoire, quant à lui se contracte fortement.

| ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

CA DE LA ROCHELLE



SIVOM DE LA PLAINE D'AUNIS

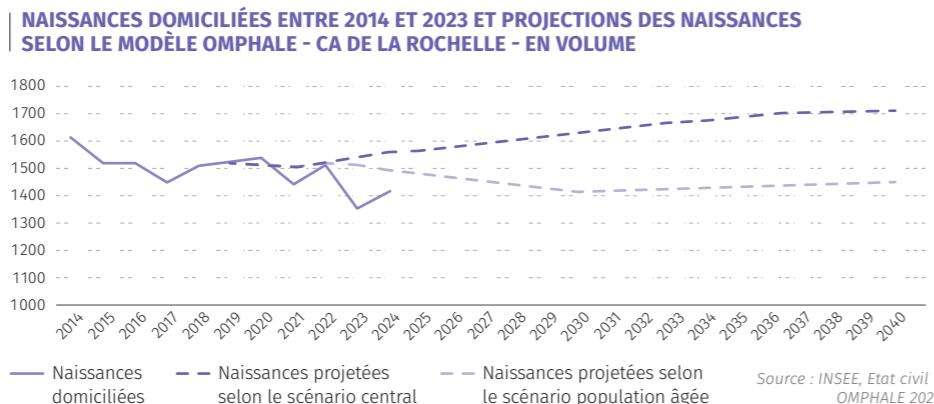


PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Natalité, fécondité et structure par âge

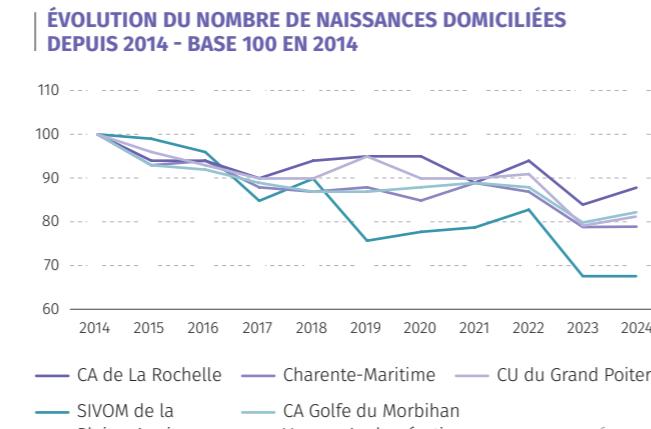
→ Une baisse importante de la natalité dans l'agglomération

- Une baisse généralisée des naissances dans la CA de La Rochelle
- Un taux de natalité moins élevé que dans les EPCI de Vannes ou Poitiers
- Un taux de natalité plus élevé dans les communes de l'est et du sud-est de l'Agglo

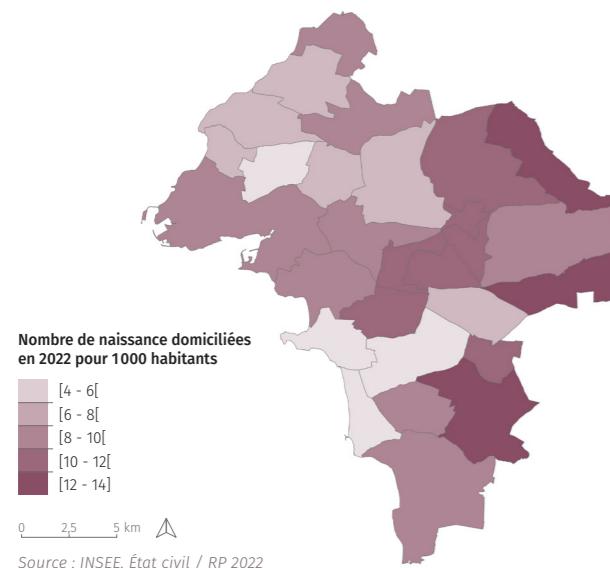


Depuis 2014, l'évolution du nombre de naissances domiciliées dans l'agglomération de La Rochelle varie chaque année, mais globalement la tendance est à la baisse. En effet, malgré des reprises entre 2018 et 2020 et en 2022, le volume de naissances annuelles ne parvient à dépasser le niveau de 2014 où l'on comptait alors 1612 naissances. Malgré une légère reprise en 2024 par rapport à 2023, la CA de La Rochelle enregistrait seulement 1416 naissances.

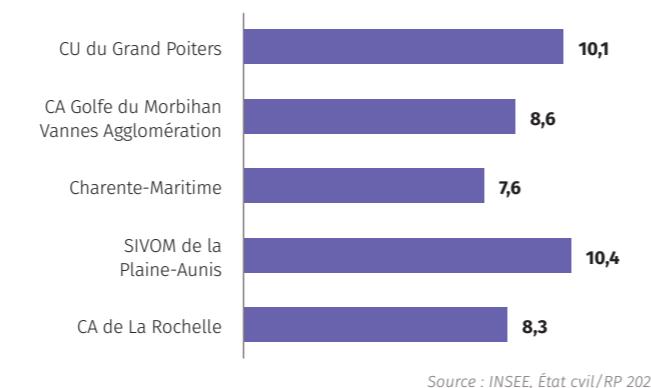
À l'échelle du SIVOM, la baisse des naissances est plus marquée mais sur un volume plus faible. On comptait alors 125 naissances en 2024 contre 184 naissances en 2014. Selon le modèle de projections démographiques de l'INSEE, le scénario de population âgée semble s'approcher de la tendance constatée, il prévoit alors une baisse des naissances jusqu'en 2030 puis une légère hausse pour finir par une stagnation en 2040. Le niveau en 2040 ne retrouverait pas celui de 2014.



TAUX DE NATALITÉ EN 2022



TAUX DE NATALITÉ EN 2022 - POUR 1000 HAB



La dynamique de natalité en fonction du nombre d'habitants est plus importante dans les communes de l'est et du sud-est de l'Agglo. C'est

le cas de Vérines avec 13,1 naissances pour 1000 habitants en 2022, ou encore à Thairé avec 12,8 naissances pour 1000 habitants.

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Natalité, fécondité et structure par âge

→ Une augmentation du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants

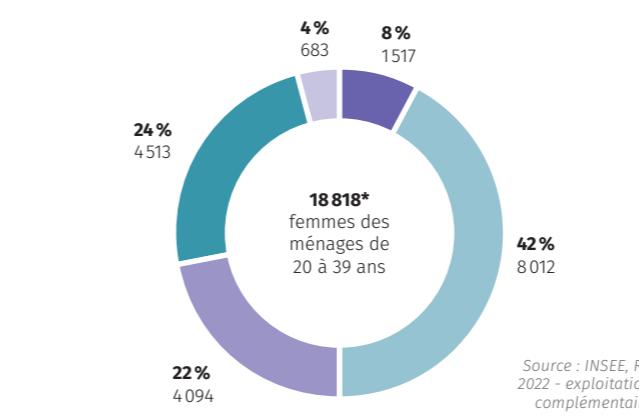
- Davantage de femmes en âge de procréer de 20 à 39 ans entre 2016 et 2022
- Des femmes aux profils familiaux variés
- Une tendance générale de diminution du nombre moyen d'enfants par femme

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FEMMES ÂGÉES DE 20 À 39 ANS

	2011	2016	2022
CA de La Rochelle	19 391	19 231	20 073
SIVOM de La Plaine d'Aunis	1 489	1 680	1 611

Source : INSEE, RP 2011 à 2022

RÉPARTITION DES FEMMES ÂGÉES DE 20 À 39 ANS SELON LEUR STATUT DANS LE MÉNAGE



*Le nombre de femmes des ménages est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des femmes car ne sont pas incluses les femmes vivant hors ménages c'est-à-dire dans des communautés (ex : établissements hébergeant des élèves et étudiants)

À La Rochelle et Aytré, la part

des femmes de 20 à 39 ans est élevée (respectivement 24% et 27%), mais cela s'explique par la forte présence d'une population étudiante dans ces communes du fait de la présence des établissements supérieurs à proximité. Ces femmes ne restent pas forcément sur le territoire à la

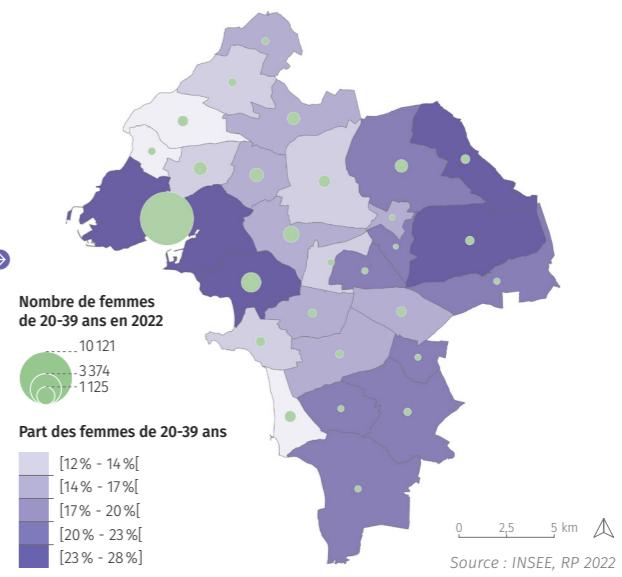
fin de leurs études. La part des femmes de 20-39 ans est également importante à Vérines (25%) et Saint-Médard-d'Aunis (23%) et plus généralement dans les communes de l'est et du sud de l'Agglomération. C'est également dans ces communes que le taux de natalité est élevé.

Parallèlement, la tendance observée au niveau national est une baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) c'est-à-dire du nombre moyen d'enfants par femme une année donnée. Cette tendance est également constatée à l'échelle de la Charente-Maritime où l'ICF est passé de 1,89 enfant en moyenne par femme en 2006 à 1,46 en 2024.

Selon une étude publiée par l'INSEE en 2021 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040245>), l'ICF dans l'arrondissement de La Rochelle* sur la période 2016-2018 était de 1,64 enfant en moyenne par femme c'est moins que dans l'arrondissement de Vannes (1,88), mais plus que celui de Poitiers (1,54).

* L'arrondissement de La Rochelle regroupe l'ensemble des communes de l'Agglomération et des communautés de communes de l'Île de Ré et Aunis Atlantique

PART DES FEMMES ÂGÉES DE 20 À 39 ANS SUR L'ENSEMBLE DES FEMMES EN 2022



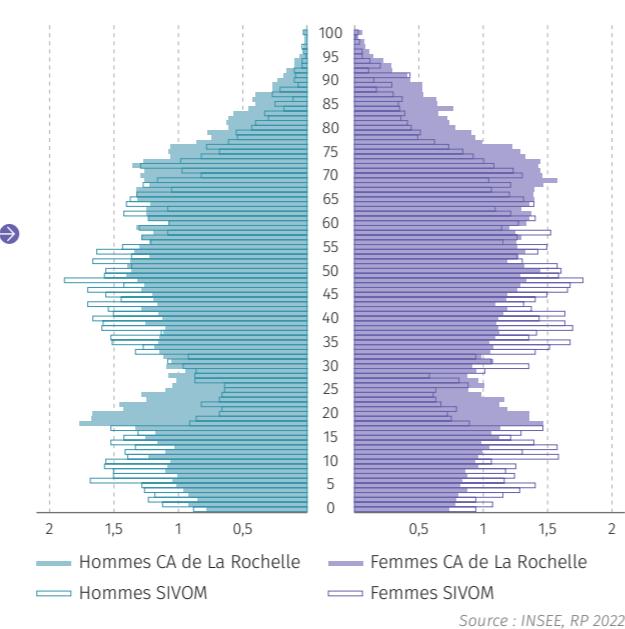
→ Une population vieillissante

- Un vieillissement important de la population de l'Agglomération
- Une structure par âge différente entre l'Agglomération et les communes du SIVOM de la Plaine d'Aunis
- Des effectifs stables chez les enfants de 0 à 5 ans, mais qui pourraient diminuer selon les projections de l'INSEE

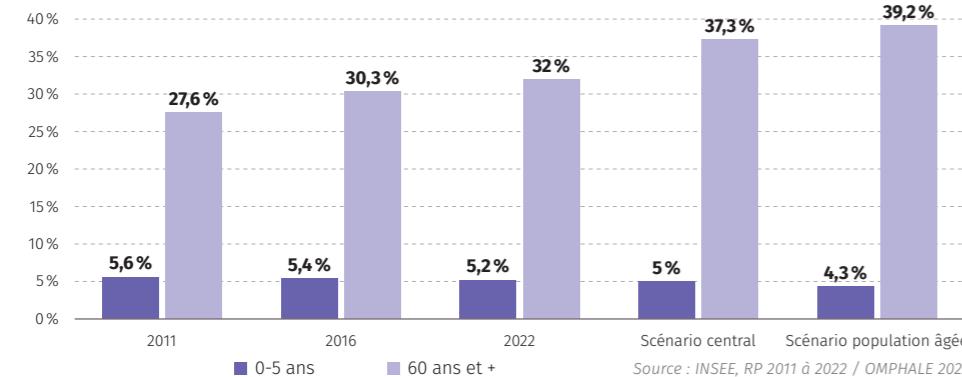
La CA de La Rochelle est marquée, à la fois par une surreprésentation des jeunes de 18-24 ans, du fait de la présence des étudiants et une part importante de personnes âgées de 60 à 74 ans, soit près de 20% de l'ensemble de la population. Parallèlement les jeunes actifs de 25 à 40 ans sont moins représentés. C'est également le cas des enfants de moins de 15 ans qui pèsent seulement pour 14,2% de la population de l'agglomération.

Dans le SIVOM, on observe en revanche les phénomènes contraires. Les jeunes en âge d'étudier sont sous-représentés alors que la part des actifs est plus importante. La part des personnes âgées, même si elle est plus faible que dans l'agglomération reste importante. La base de la pyramide est quant à elle plus large, la part des moins de 15 ans est importante et représente 19,4% de la population du SIVOM.

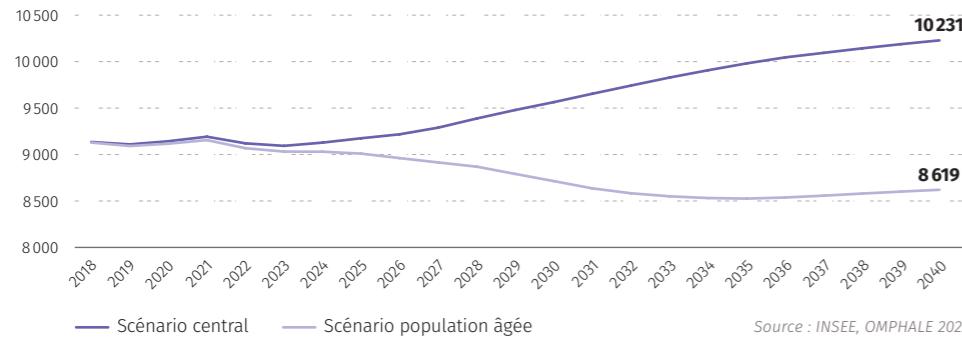
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA CA DE LA ROCHELLE ET DU SIVOM DE LA PLAINE D'AUNIS EN 2022 - EN ÂGE DÉTAILLÉ EN %



ÉVOLUTION DE LA PART DES JEUNES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS OU PLUS DANS LA CA DE LA ROCHELLE



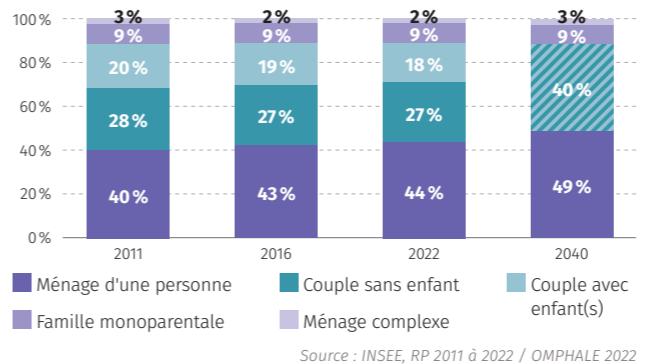
POPULATION DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS DE LA CA DE LA ROCHELLE PROJETÉE EN 2040 SELON DEUX SCÉNARIOS D'OMPHALE - EN VOLUME



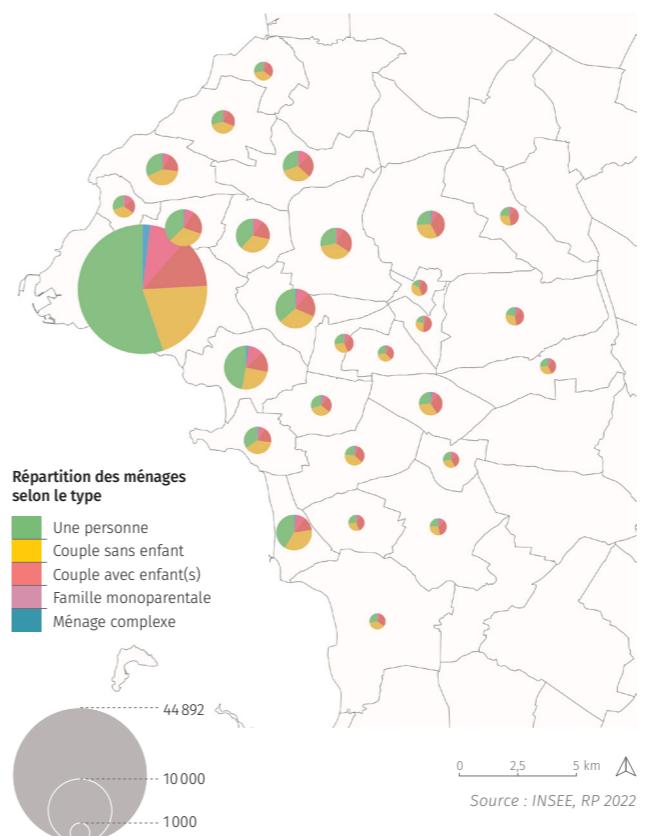
→ Une prépondérance des ménages d'une personne

- Une légère hausse du nombre de familles avec enfant(s) entre 2016 et 2022
- La part des familles avec enfant(s) est plus importante dans les communes de l'est de l'Agglomération
- Une large part des familles avec enfant(s) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à La Rochelle

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES DE LA CA DE LA ROCHELLE



TYPОLOGIE DES MÉNAGES DE LA CA DE LA ROCHELLE EN 2022



En 2022, parmi les 91 790 ménages de l'agglomération, 44% sont des personnes seules soit 40 365 personnes. C'est 4 points de % en plus qu'en 2011.

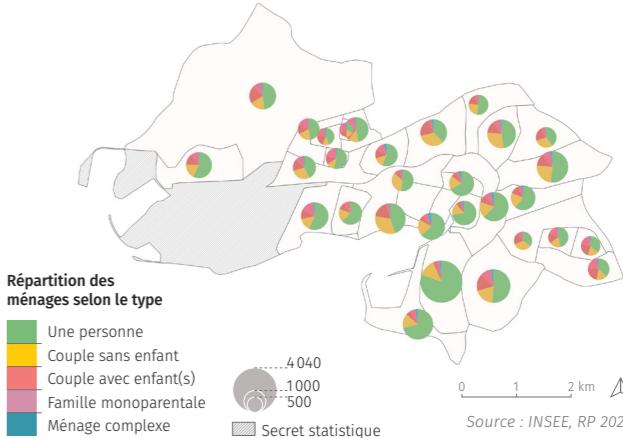
Si le nombre de couples sans enfant continue de progresser en 10 ans (+ 2 000 ménages environ), ils ne représentent plus que 27% de l'ensemble des ménages en 2021 contre 28% en 2011.

La part des ménages composés de couples avec enfant(s) diminue, quant à elle, plus fortement, passant de 20% à 18% des ménages. Toutefois, si la part des couples avec enfant est moins importante, leur nombre augmente légèrement entre 2016 et 2022 (+ 731 familles) alors qu'il était stable sur la période précédente de 2011-2016.

Quant aux familles monoparentales, si leur part dans l'ensemble des ménages est relativement stable, leur nombre continue de progresser largement, avec une croissance moyenne de 1,9% entre 2016 et 2022 soit 893 familles supplémentaires.

Selon le scénario central du modèle de projections de l'INSEE, cette tendance devrait se poursuivre dans le futur. En 2040, près de la moitié des ménages de l'agglomération seraient des personnes seules, les couples avec ou sans enfant ne représenteraient plus que 40% des ménages, la part des familles monoparentales resterait stable.

TYPОLOGIE DES MÉNAGES DES IRIS DE LA ROCHELLE EN 2021*



* Les données infracommunales de 2022 ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2025

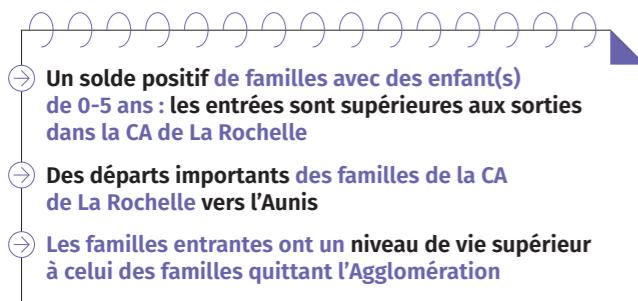
À l'échelle des communes de l'agglomération, la part des familles avec enfant(s) augmente au fur et à mesure de l'éloignement à La Rochelle et au littoral. En 2022, à Saint-Christophe, cette part s'élève ainsi à 41,4% contre 22,2% à La Rochelle.

Dans la ville centre, les ménages d'une personne constituent la norme soit 55% de l'ensemble des ménages. Néanmoins, certains quartiers enregistrent une part importante de familles avec enfants, c'est le cas dans l'IRIS "Mireuil Château d'Eau" où 46,9% des ménages sont des familles avec enfant(s) ou encore à Ville-neuve-les-Salines-Est avec 44,6%. Ces IRIS étant intégrés dans les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Ménages et migrations résidentielles

→ Des migrations résidentielles importantes de familles avec enfant(s) de 0-5 ans



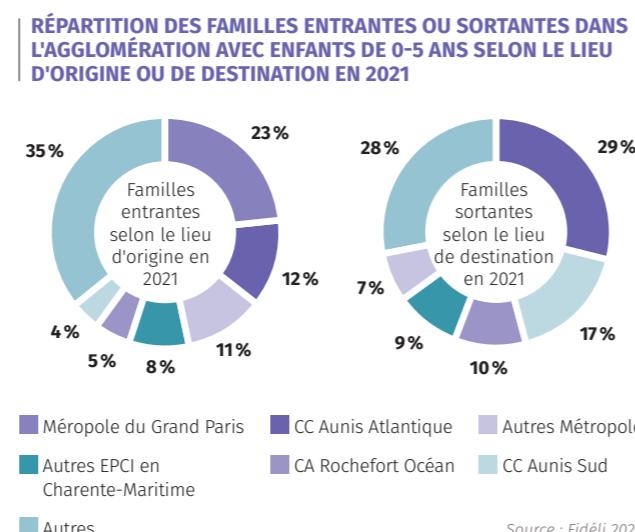
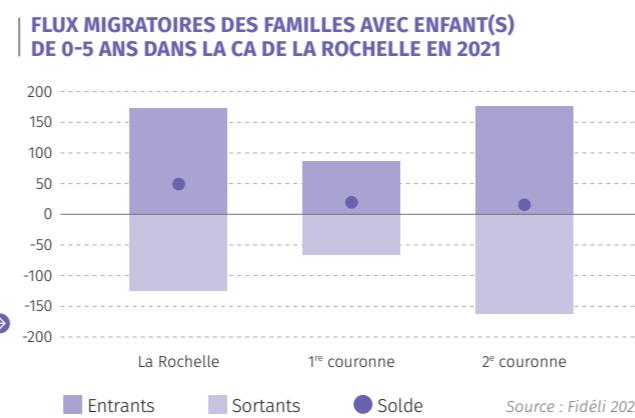
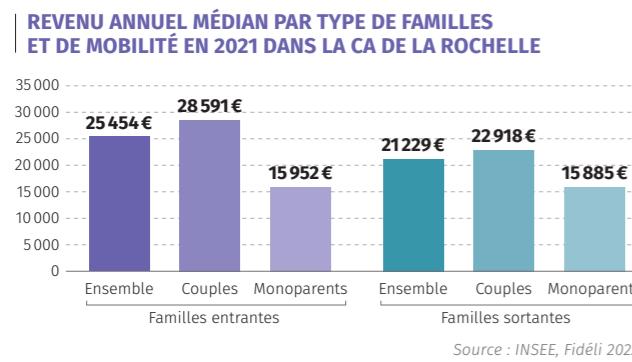
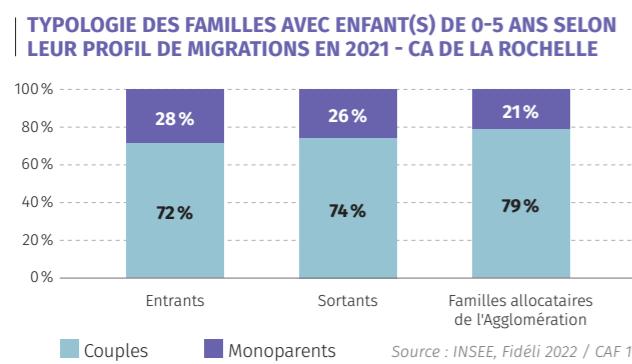
Au cours de l'année 2021, ce sont 430 familles avec 512 jeunes enfants de moins de 6 ans qui se sont installées dans la CA de La Rochelle. Parallèlement, 352 familles et 416 enfants de 0-5ans ont quitté le territoire.

Parmi les familles entrantes, 40% ont choisi La Rochelle, 20% se sont installées en 1^{re} couronne et 40% en 2^e couronne. Dans le cas des familles sortantes, il y a davantage de départs de la 2^e couronne, soit 46%, et 35% depuis La Rochelle.

Près d'un quart des familles

entrées viennent de la Métropole du Grand Paris, et 30% viennent de Charente-Maritime, notamment 12% de la CC Aunis Atlantique et 4% de la CC Aunis Sud.

Si 70% des familles entrantes habitaient auparavant dans un département autre que la Charente-Maritime, 65% des familles sortantes de l'Agglomération s'installent dans le département. Les flux sortants ont une proximité géographique plus directe. Ainsi, 29% des familles quittent l'Agglomération pour s'installer dans la CC Aunis Atlantique et 17% dans la CC Aunis Sud.



Parmi les familles entrantes ayant de jeunes enfants, 28% sont des familles monoparentales et 72% des couples. Dans le cas des sortants, 26% des familles sont monoparentales. Les mobilités touchent davantage les familles monoparentales en comparaison de leur représentation dans l'Agglomération où seulement 21% sont en monoparentalité.

Que ce soit pour les entrants ou sortants, le revenu par unité de consommation est nettement plus élevé chez les couples que chez les familles monoparentales. Dans le cas des couples avec enfant(s) de 0-5 ans la différence de revenu entre les entrants et sortants est notable, 28591€ pour les premiers et 22918€ pour les seconds. De manière générale, les familles avec jeunes enfants

qui s'installent dans la CA de La Rochelle ont un revenu annuel médian par unité de consommation supérieur à celui des familles quittant le territoire, soit 25454€ contre 21229€.

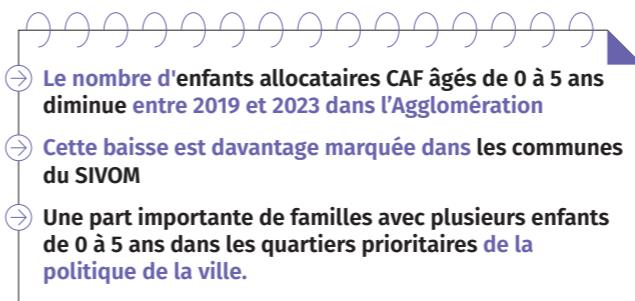
Le niveau de vie des familles varie également en fonction de la typologie des familles, du type de mobilité et des trajectoires origine-destination.

De manière générale, les familles avec jeunes enfants

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Enfants de 0-5 ans et typologie des familles

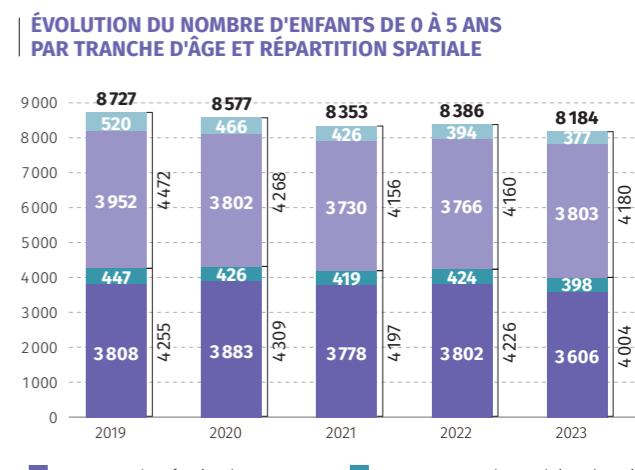
→ Une baisse du nombre d'enfants de 0-5 ans sur le territoire



Au 31 décembre 2023, la CA de La Rochelle, compte 8184 enfants de moins de 6 ans selon les données de la CAF 17. L'effectif des enfants de 0 à 2 ans est sensiblement le même que celui des enfants de 3 à 5 ans. Dans le SIVOM les moins de 6 ans représentent 9,5% de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âges dans l'agglomération. Depuis 2019, le nombre de jeunes enfants a diminué de 19,9% soit 543 enfants en moins sur la période

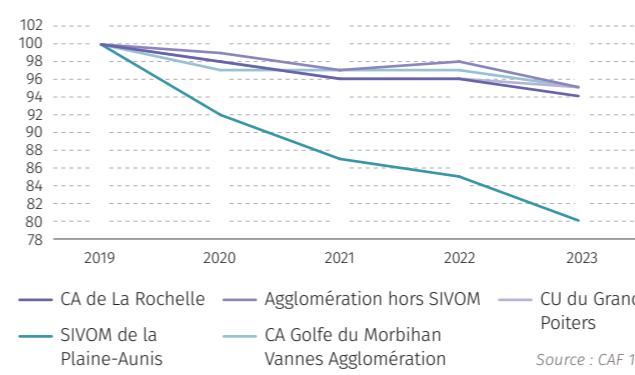
sur l'ensemble de la CA de La Rochelle. Cette tendance est également visible dans les agglomérations de Vannes et Poitiers avec respectivement une diminution de 5,5% et 5,2%.

En revanche, la baisse est beaucoup plus marquée dans les communes du SIVOM. Entre 2019 et 2023, le nombre d'enfants de moins de 6 ans a diminué de 19,9% soit 543 enfants en moins sur la période



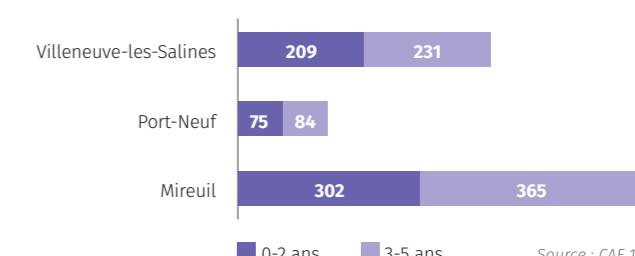
Les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) comptent 1266 enfants de moins de 6 ans en 2023 soit 35,2% de l'ensemble des enfants de moins de 6 ans de La Rochelle.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE 0-5 ANS BASE 100 EN 2019

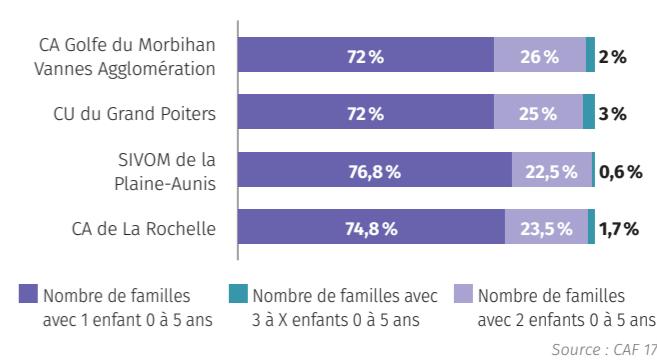


Dans la CA de La Rochelle, un quart des familles ayant des enfants de 0 à 5 ans ont au moins 2 enfants dans cette tranche d'âges. C'est légèrement moins que dans les agglomérations de Vannes et Poitiers (28,2% et 27,9%). Dans les QPV, la part des familles avec au moins 2 enfants de 0-5 ans est plus

RÉPARTITION PAR ÂGE ET QPV DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS EN 2023



RÉPARTITION DES FAMILLES PAR NOMBRE D'ENFANTS DE 0-5 ANS EN 2023



PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Enfants de 0-5 ans et typologie des familles

→ Mais des évolutions contrastées au sein de l'Agglomération

- Des enfants de 0-5 ans concentrés principalement dans l'unité urbaine et dans le nord-est de l'Agglomération
- Une baisse plus importante des enfants de 3-5 ans que des 0-2 ans
- Des dynamiques très différentes selon les communes de l'Agglomération et les quartiers de La Rochelle

Les communes situées à l'est et au sud-est de l'Agglomération ont été les plus impactées par la baisse des effectifs des enfants de 0 à 5 ans entre 2019 et 2023.

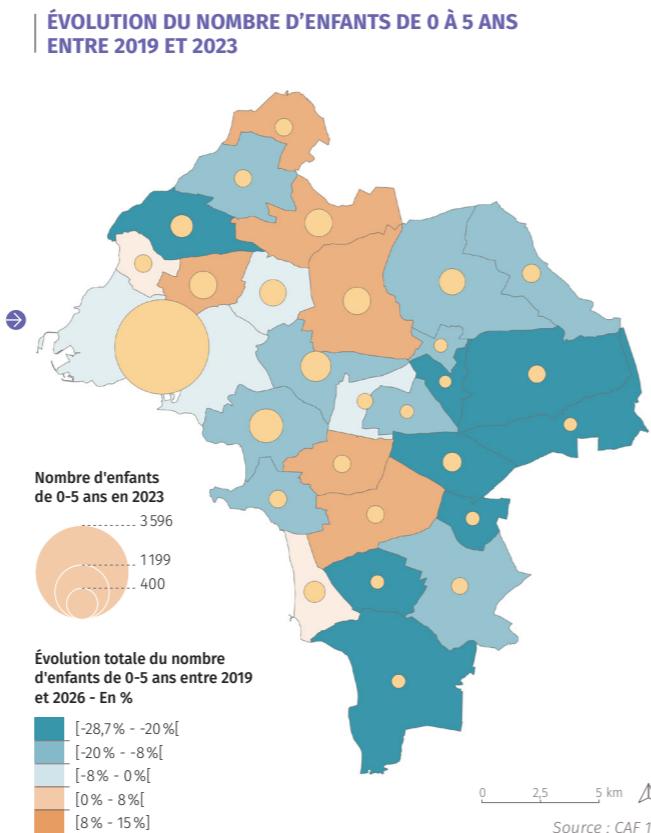
Toutefois, des nuances existent lorsque l'on s'intéresse aux enfants de 0-2 ans ou de 3-5 ans. En effet, les baisses les plus significatives concernent les enfants de 3 à 5 ans.

Dans les communes du SIVOM de la Plaine d'Aunis, la baisse des enfants de 3-5 ans est de -27,5% entre 2019 et 2023 contre -11% pour les enfants de 0-2 ans. Ainsi, les communes de Croix-Cha-

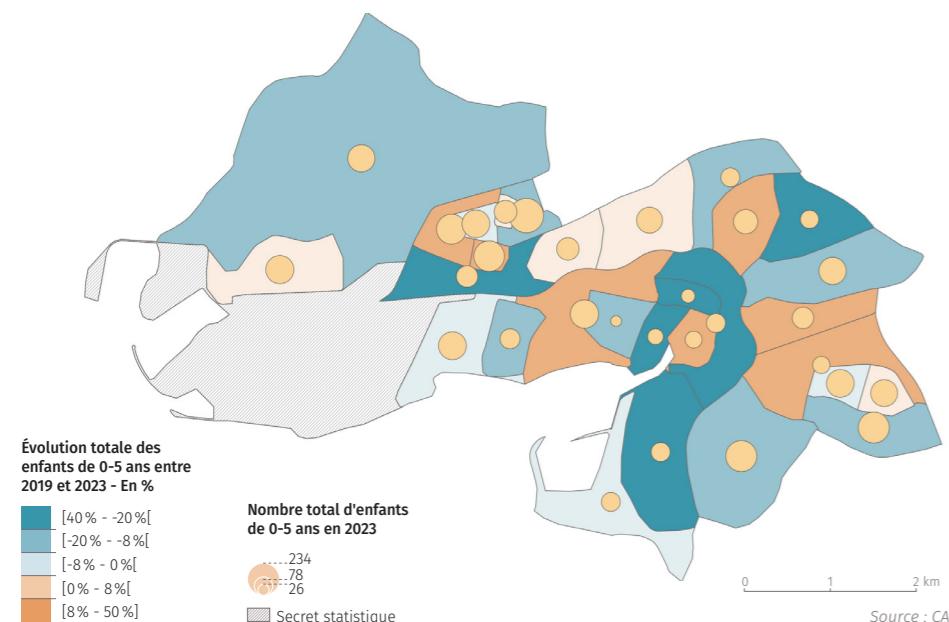
peau, Montroy ou encore Saint-Christophe enregistrent les plus fortes diminutions du nombre d'enfants de 3-5 ans avec respectivement -43,4%, -36,2% et -35,3% sur la période. À noter toutefois que ces fortes variations sont très sensibles puisque basées sur des petits effectifs.

À l'inverse, à Saint-Vivien et Angoulins, la baisse est plus significative chez les 0-2 ans que chez les 3-5 ans.

D'autres communes, comme Lagord et La Jarne, connaissent une croissance positive à la fois pour les 0-2 ans et les 3-5 ans.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE 0 À 5 ANS DES IRIS DE LA ROCHELLE ENTRE 2019 ET 2023



À La Rochelle, la baisse enregistrée des enfants de 0-5 ans entre 2019 et 2023 s'explique uniquement par le recul du nombre des très jeunes enfants de 0-2 ans.

Mais des disparités sont visibles à l'échelle infra communale. Si les quartiers de Fétilly-La Trompette, Le Prieuré ou Bel-Air enregistrent une diminution des enfants de 0-2 ans parallèlement à une hausse des 3-5 ans, c'est le phénomène inverse à Mireuil Le Parc et Port-Neuf Est.

Dans l'hypercentre, la baisse est très marquée que ce soit chez les 0-2 ans ou les 3-5 ans, excepté dans l'IRIS autour de l'hôtel de ville.

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Enfants de 0-5 ans et typologie des familles

→ Une légère diminution des familles monoparentales avec des enfants de moins de 6 ans

- Plus de 20 % des familles avec de jeunes enfants de 0-5 ans sont monoparentales
- Le nombre de familles monoparentales diminue légèrement entre 2019 et 2023
- Ces familles sont davantage représentées dans les communes du littoral sud de l'Agglomération et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à La Rochelle

En 2023 dans la CA de La Rochelle, parmi les familles allocataires ayant des enfant(s) de moins de 6 ans, 21,7% étaient des familles monoparentales soit près de 1400 familles. C'est moins que dans la CU du Grand Poitiers, mais plus que dans l'agglomération de Vannes.

Logiquement, la part des familles en situation de monoparentalité est moins importante lorsque les enfants ont moins de 6 ans que lorsque les enfants sont plus âgés.

Ainsi, 36,7% des familles ayant des enfants de 6 à 17 ans sont monoparentales.

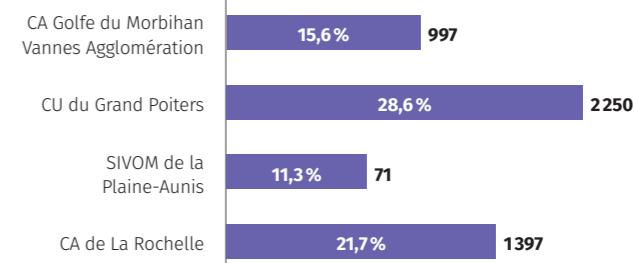
Entre 2019 et 2023, le nombre de familles monoparentales a

légèrement diminué soit -3,1% contre -6,5% chez les couples.

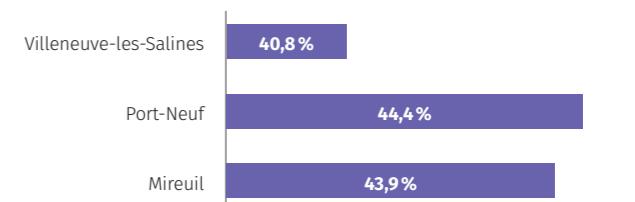
À La Rochelle, 29,4% de familles ayant des enfants de moins de 6 ans sont monoparentales. On les retrouve principalement à La Pallice, aux Minimes et dans les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment à Port-Neuf (44,4%) et Mireuil (43,9%).

Les communes littorales du sud de l'Agglomération ont également une part élevée de familles monoparentales comme à Châtelailon-Plage (25,5%) ou à Aytré (25,2%), elles sont beaucoup moins représentées dans les communes du SIVOM.

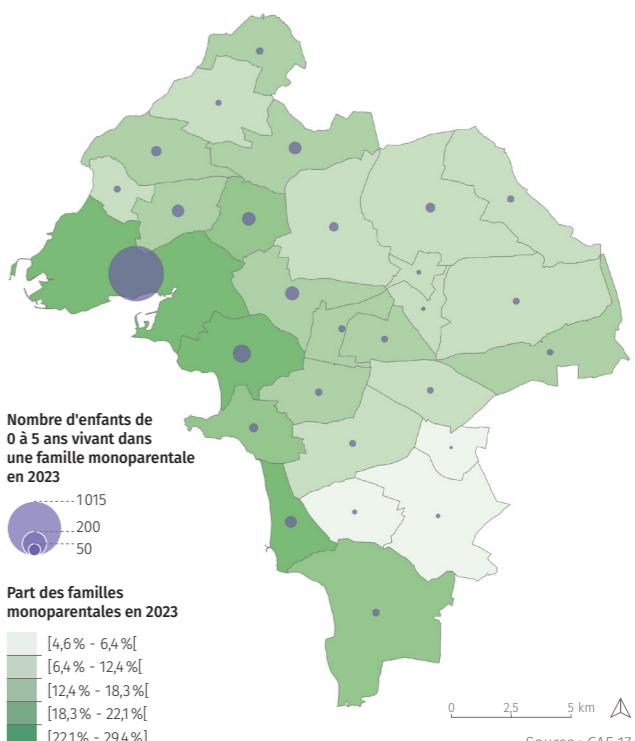
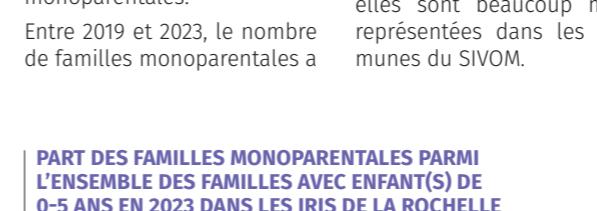
PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMI L'ENSEMBLE DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE 0 À 5 ANS EN 2023



PART DE FAMILLES MONOPARENTALES PARMI L'ENSEMBLE DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE 0 À 5 ANS EN 2023



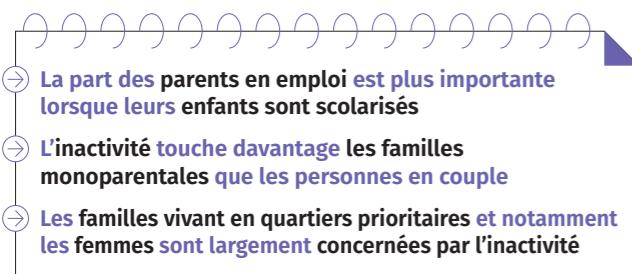
PART DES FAMILLES MONOPARENTALES PARMI L'ENSEMBLE DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE 0-5 ANS EN 2023



PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

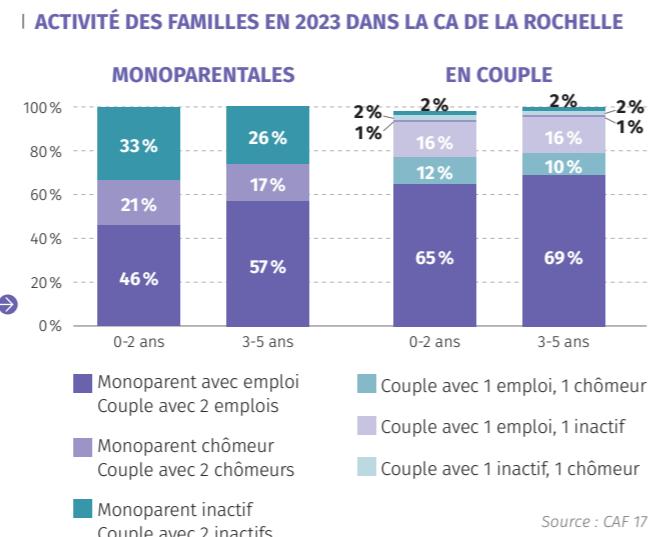
Activité et niveaux de vie des familles

→ Des situations face à l'emploi qui diffèrent selon le type de famille, l'âge des enfants et le lieu de résidence

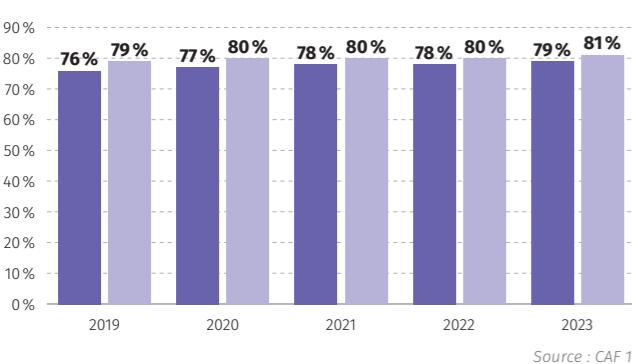


La part des parents ayant un emploi est plus importante lorsque les enfants sont en âge d'être scolarisés en maternelle (3-5 ans) que lorsque les enfants ont moins de 3 ans. En 2023, dans les familles monoparentales de l'Agglomération, la part des parents en activité passe de 46% lorsque les enfants ont 0-2 ans à 57% lorsque les enfants ont 3-5 ans. Ce phénomène est également visible chez les couples, mais la différence est plus faible (65% à 67%). Quel que soit l'âge des enfants, la part des couples en activité est nettement plus importante que chez les familles monoparentales.

Les familles monoparentales sont donc davantage concernées par les situations de chômage ou d'inactivité. En 2023, 309 enfants de moins de 6 ans de ces familles avaient un parent au chômage, et 504 autres avaient un parent inactif. Néanmoins, entre 2019 et 2023, la part des familles monoparentales en situation d'inactivité et ayant des enfants âgés de 0 à 2 ans, a largement diminué passant de 40% à 33%. Dans les quartiers prioritaires de la politique de ville, les familles en couples ou monoparentales, sont beaucoup plus impactées par l'inactivité.



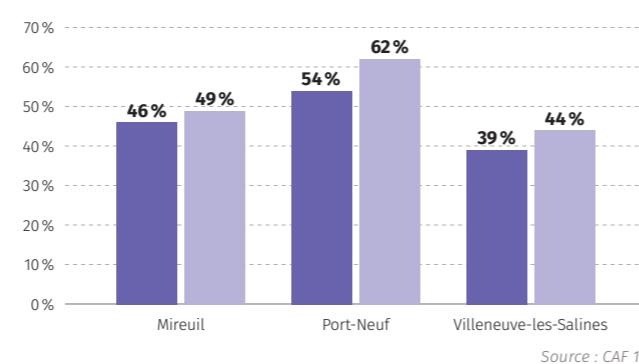
ÉVOLUTION DE LA PART DES MÈRES AYANT UN EMPLOI PARMI L'ENSEMBLE DES MÈRES AYANT DES ENFANTS DE 0-5 ANS DANS LA CA DE LA ROCHELLE



- Mères ayant un emploi avec enfants 0-2 ans
- Mères ayant un emploi avec enfants 3-5 ans

Concernant les mères dans l'agglomération de La Rochelle, il existe une légère différence sur le niveau d'activité qu'elles aient des enfants de 0-2 ans ou 3-5 ans, soit environ 2 points de %. Globalement la part des mères actives avec des enfants de 0-2 ans a légèrement augmenté entre 2019 et 2023 passant de 76% à 79%.

PART DES MÈRES AYANT UN EMPLOI PARMI L'ENSEMBLE DES MÈRES AYANT DES ENFANTS DE 0-5 ANS DANS LES QPV DE LA ROCHELLE EN 2023



Dans les QPV en revanche, notamment à Mireuil et Villeneuve-les-Salines, la majorité des mères ayant des enfants de moins de 6 ans ne travaille pas.

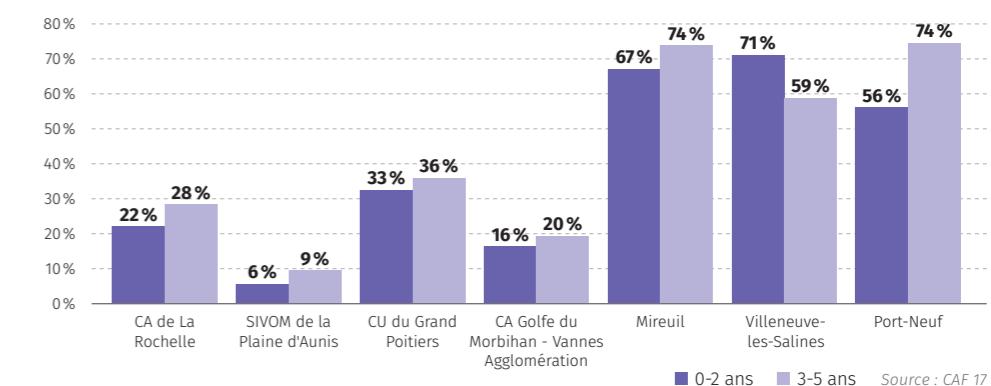
PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Activité et niveaux de vie des familles

→ 1/4 des familles de l'agglomération ayant des enfants de 0-5 ans a des bas revenus

- ⇒ La part des familles à bas revenus augmente avec l'âge des enfants
- ⇒ La part des familles à bas revenus dans la CA de La Rochelle reste stable depuis 2019
- ⇒ Les familles monoparentales ou les familles vivant dans les quartiers prioritaires sont plus touchées par la précarité

I | PART DES FAMILLES À BAS REVENUS EN 2023



Selon la CAF, les familles dites « à bas revenus » sont celles dont le revenu par unité de consommation (UC) se situe en dessous du seuil de 60% du revenu médian calculé par l'INSEE, ce qui correspond en 2023, à un revenu inférieur à 1253 € par mois par UC.

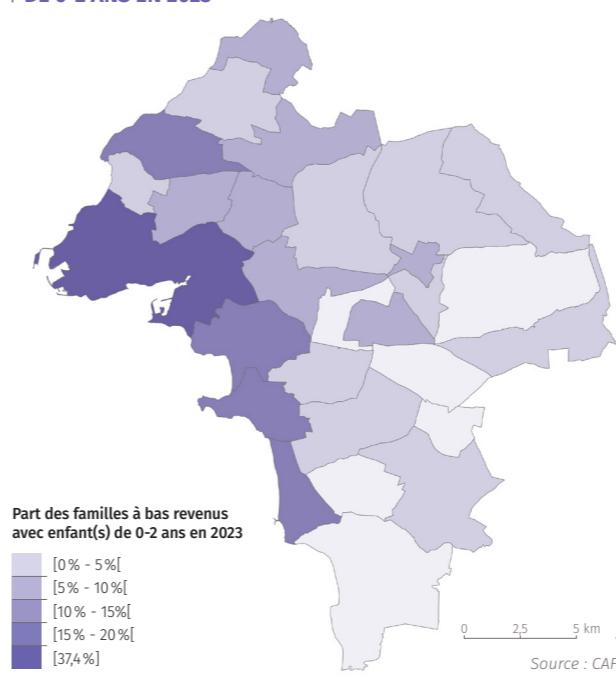
En 2023 dans l'agglomération de La Rochelle, cela concerne 826 familles avec des enfant(s) de 0 à 2 ans soit 22%, et 1091 familles avec en-

tiers, mais plus élevée dans l'agglomération de Vannes. Les familles monoparentales sont davantage impactées par des niveaux de vie plus

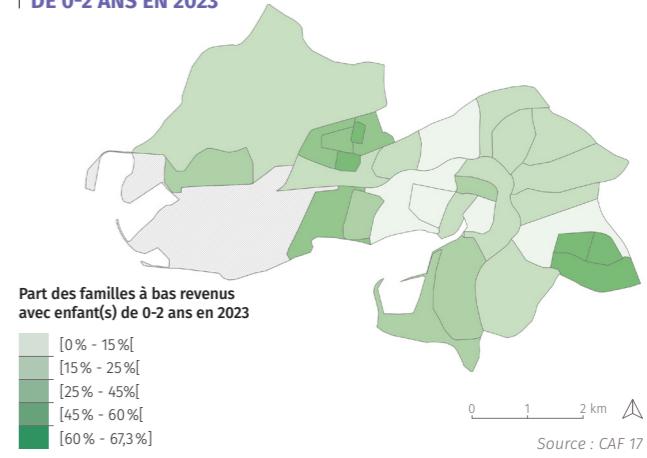
faibles. Pour celles-ci, les bas revenus concernent 55% des familles avec enfant(s) de 0-2 ans et 63% des familles avec enfant(s) de 3-5 ans.

Concernant plus spécifiquement les familles avec des enfants de moins de 3 ans, il existe des disparités selon les communes de l'Agglomération. Les familles résidant à l'est de l'Agglomération sont moins concernées par les bas revenus. Cela ne représente que 6% des familles du SIVOM en 2023. Cette part augmente dans les communes à proximité directe de La Rochelle, comme à Châtelaillon-Plage (16%) ou à Aytré (20%). C'est dans la Ville-centre que la part des familles

II | PART DES FAMILLES À BAS REVENUS AYANT DES ENFANT(S) DE 0-2 ANS PARMI L'ENSEMBLE DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE 0-2 ANS EN 2023



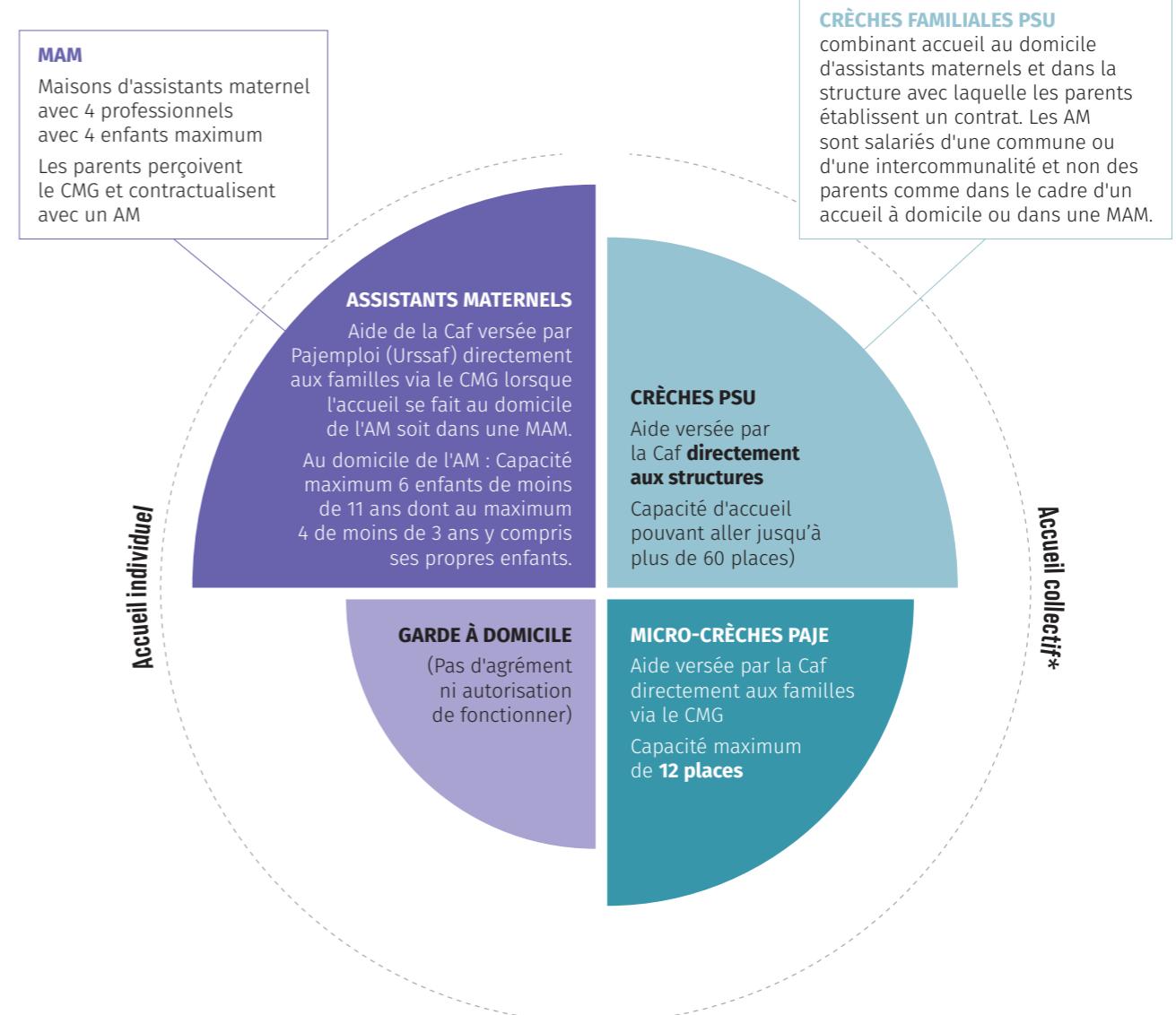
III | PART DES FAMILLES À BAS REVENUS AYANT DES ENFANT(S) DE 0-2 ANS PARMI L'ENSEMBLE DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE 0-2 ANS EN 2023



→ Introduction

Les différentes offres d'accueil petite enfance sur le territoire

| LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL EXISTANTS DANS LA CA DE LA ROCHELLE

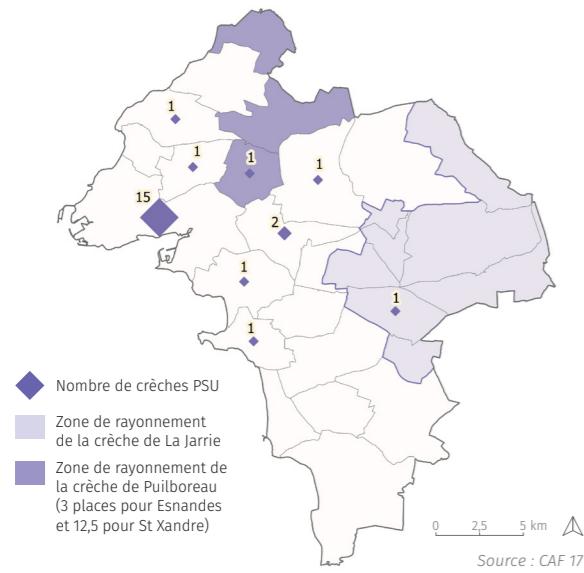


*Associations loi 1901, communes, intercommunalités, hôpital public, entreprises privées, mutuelle ou comité d'entreprise.

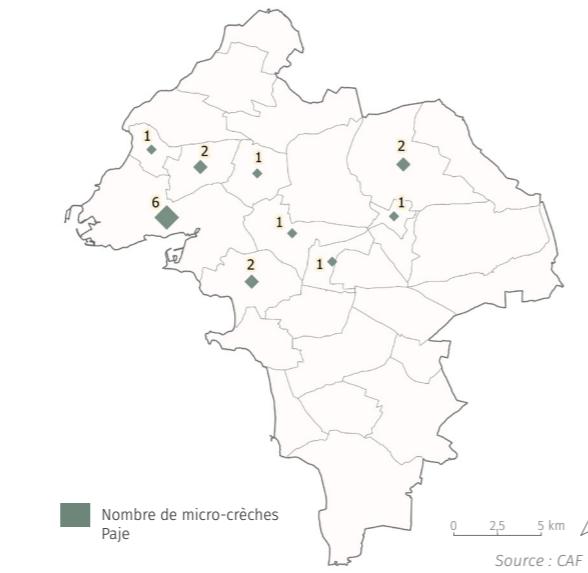
→ Implantation et rayonnement des structures de la petite enfance

→ L'Agglomération de La Rochelle totalise en 2024 24 crèches PSU, 17 micro-crèches Paje.
Il existe également 10 relais petite enfance (RPE) et 20 maisons d'assistants maternels (MAM).

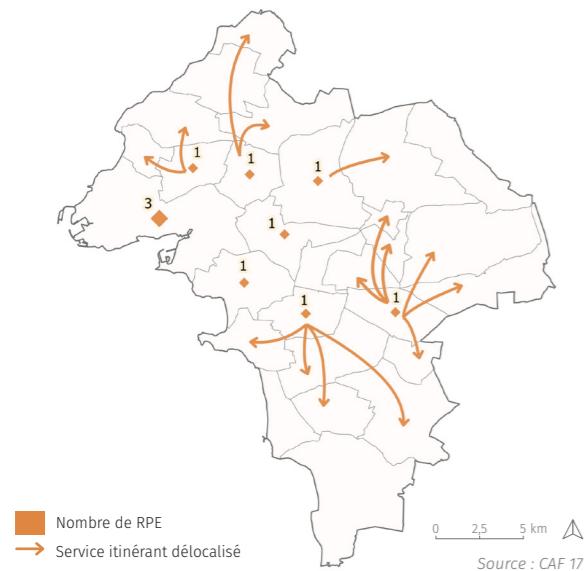
| LES CRÈCHES PSU



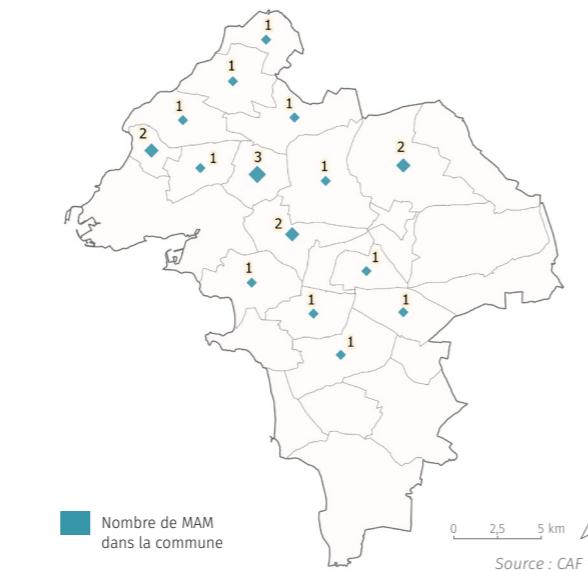
| LES MICRO-CRÈCHES PAJE



| LES RELAIS PETITE ENFANCE



| LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

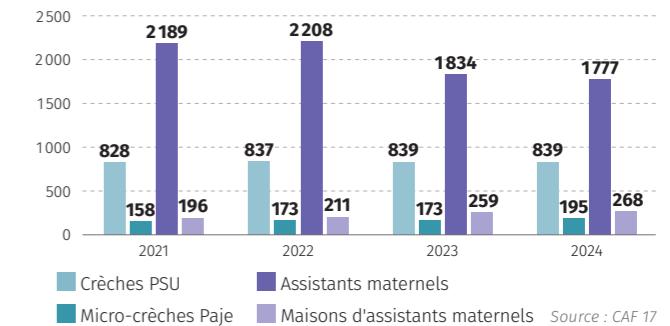


Il existe 10 RPE sur le territoire. Parmi eux, 4 sont itinérants, c'est-à-dire que les services et activités sont délocalisés dans les communes bénéficiaires.

→ La répartition des places d'accueil dans la CA de La Rochelle

→ L'accueil individuel offert par les assistants maternels (à leur domicile ou en MAM) représente 64 % des places ; c'est le premier mode d'accueil.
La ville de La Rochelle concentre presque 50 % des places, tous modes d'accueil confondus (PSU, Paje et assistants maternels), de la CA de La Rochelle.

| NOMBRE DE PLACES SELON LE TYPE D'ACCUEIL SUR LA CA DE LA ROCHELLE DEPUIS 2021



En 2024, La CA de La Rochelle comptabilise 2868 places d'accueil tous modes d'accueil confondus. L'accueil individuel proposé par les assistants maternels (à domicile ou en maison d'assistants maternels) représente 64 % de l'ensemble des places. Les 36 % restants sont répartis dans les différentes structures d'accueil collectif à savoir les crèches PSU et micro-crèches Paje.

Alors que l'accueil chez un assistant maternel reste le mode le plus utilisé en 2024, le nombre de places offertes ne cesse de diminuer depuis 2021 soit une baisse totale de 23,4 % (-412 places sur la période). Parallèlement le nombre de places proposées en maisons d'assistants maternels progresse passant de 196 à 238 places, tout comme le nombre de places en micro-crèches Paje passant de 158 à 195 entre 2021 et 2024.

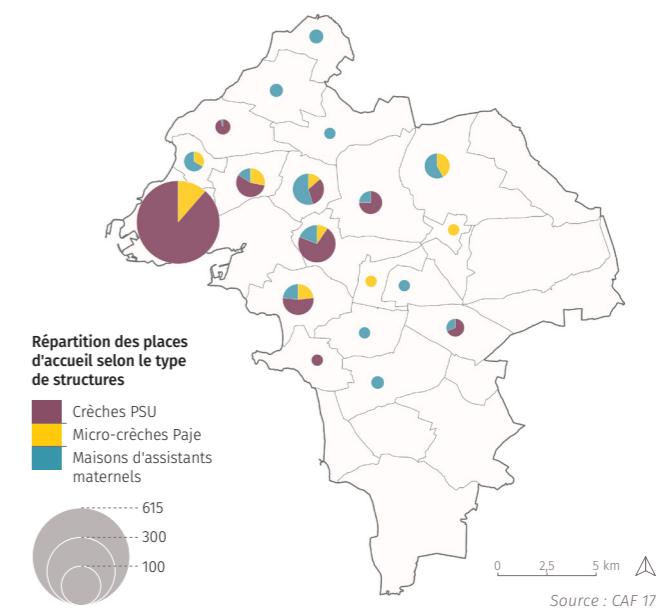
Les places proposées en structures d'accueil collectif, souvent localisées dans

l'unité urbaine centrale, sont majoritairement des crèches PSU, soit 839 places contre 195 dans les micro-crèches Paje.

En 2024, parmi les 2049 places dans le département en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la PSU, 41 % se situent au sein de la CA de La Rochelle. Celles-ci sont réparties dans 24 structures implantées sur l'ensemble du territoire, même si leur répartition reste concentrée dans la ville-centre. La Rochelle concentre en effet à elle seule 545 places (soit 65 %), traduisant une forte polarisation de l'offre.

Parmi ces 24 crèches PSU, 13 sont associatives et 11 sont municipales, en 2024, les premières offrent 355 places et les secondes 395 places, 89 autres places sont également proposées dans des structures gérées par une mutualité et un hôpital public à La Rochelle. Le nombre de places reste relativement stable depuis 2021.

| RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL SELON LE TYPE DE STRUCTURES PETITE ENFANCE DANS LES COMMUNES DE LA CA DE LA ROCHELLE EN 2024 HORS RPE ET ASSISTANTS MATERNELS À DOMICILE



| VENTILATION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL OFFERTES SELON LE MODE D'ACCUEIL EN 2024

Nombre de places offertes	Maisons d'assistants maternels	Crèches PSU	Micro-crèche Paje	Assistants maternels	TOTAL PLACES	Part accueil individuel
CA de La Rochelle	268	839	195	1834	2868	64 %
Charente-Maritime	1193	2049	365	7906	10320	77 %
Part de la CA de La Rochelle	22 %	41 %	53 %	23 %	28 %	

Lecture : La part de l'accueil individuel (on compte les places une seule fois avec les AM sans distinguer les MAM) représente 64 % pour la CA de La Rochelle contre 77 % pour le département.

Les accueils collectifs

→ Les accueils en crèches co-financées par la Prestation de service unique (PSU) : la fréquentation des structures

- 41 % des places en crèches PSU du département de Charente-Maritime se situent dans la CA de La Rochelle.
- 42 % des places en crèches PSU sur la CA de La Rochelle sont gérées par une structure associative.
- 1 756 enfants ont été accueillis en 2024 dans les 24 structures PSU de la CA de La Rochelle et représentent 43 % de l'accueil à l'échelle départementale.
- Les charges des crèches PSU s'élevaient à 17 millions au total pour 17,2 millions de recettes en 2024.

Dans le fonctionnement d'une crèche PSU, le nombre de places combiné avec le nombre de jours d'ouverture sur l'année et le nombre d'heures d'ouverture par jour déterminent la capacité d'accueil maximum. Pour une place d'accueil, plusieurs enfants peuvent être accueillis, c'est-à-dire que plusieurs contrats à temps partiel complémentaires peuvent être établis afin de répondre aux besoins des familles. Par exemple, un enfant est accueilli de 9h à 13h puis un autre enfant est accueilli de 15h à 19h, ce qui donne 2 enfants pour une place. Le nombre d'enfants par place est un indicateur qui peut garantir la mixité du public accueilli dont les besoins sont différents selon la situation professionnelle ou sociale. Les structures associatives ont tendance à accueillir davantage d'enfants pour une place se traduisant par un taux d'occupation* moyen

supérieur aux structures municipales. Le taux d'occupation est calculé à partir du nombre total d'heures d'accueil effectué puis comparé au total d'heures si toutes les places disponibles dans l'établissement étaient occupées pendant l'intégralité du temps d'ouverture proposé dans l'année. Ce qui suppose une gestion des plannings d'accueil pour combiner les contrats en évitant la vacance de place entre les horaires pour maintenir un bon taux d'occupation. En 2024, une place dans une structure associative accueille en moyenne 2,43 enfants, contre 2,07 dans les structures municipales et un taux d'occupation de 69,68 % en moyenne contre 59,29 % pour les crèches gérées par les municipalités. Cette différence s'explique en partie par la fragilité financière des associations qui leur impose un équilibre strict de leur charge de fonctionnement.

*Taux d'occupation = Heures effectuées / Nombre de places x Nombre de jours d'ouverture x Amplitude journalière d'ouverture

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE DANS LES CRÈCHES PSU DE LA CA DE LA ROCHELLE

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enfants par place (ensemble)	2,41	2,41	2,31	2,28
Nombre d'enfants par place (structures associatives)	2,52	2,6	2,45	2,43
Nombre d'enfants par place (structures municipales)	2,15	2	2,06	2,07

Source : CAF 17, Déclarations d'activité

Lecture : En 2024, en moyenne 2,43 enfants étaient accueillis pour 1 place.

ÉVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION MOYEN EN % EN FONCTION DE LA NATURE JURIDIQUE DU GESTIONNAIRE - CA DE LA ROCHELLE

Taux d'occupation (%)	2021	2022	2023	2024
Ensemble	62,91	62,72	65,57	64,29
Associatives	66,34	66,78	69,95	69,68
Municipales	56,14	54,18	57,22	59,29

Source : CAF 17, Déclarations d'activité

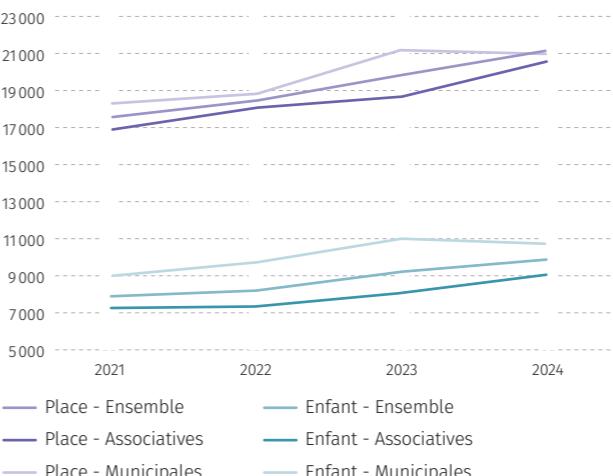
Lecture : Les taux d'occupation ont globalement progressé depuis 2021. Les structures municipales gardent néanmoins des taux plus faibles que les associatives.

Les accueils collectifs

→ Les coûts de revient des crèches PSU selon le statut juridique du gestionnaire

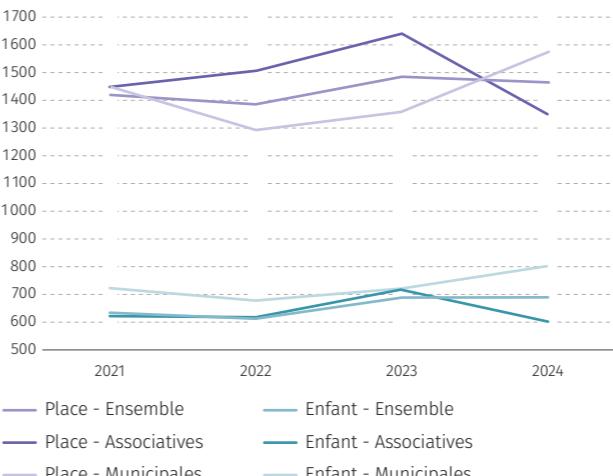
- En 2024 dans la CA de La Rochelle, le coût horaire moyen pour les familles faisant garder leur enfant en crèche PSU était de 2,08 €
- Les revenus mensuels moyens pour une famille utilisatrice d'une crèche PSU étaient de 3 742 € en 2024.

ÉVOLUTION DU PRIX DE REVIENT MOYEN PAR PLACE ET PAR ENFANT DANS LA CA DE LA ROCHELLE



Source : CAF 17, Déclarations d'activité

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES FACTURÉES EN MOYENNE PAR ENFANT ET PAR PLACE DANS LA CA DE LA ROCHELLE



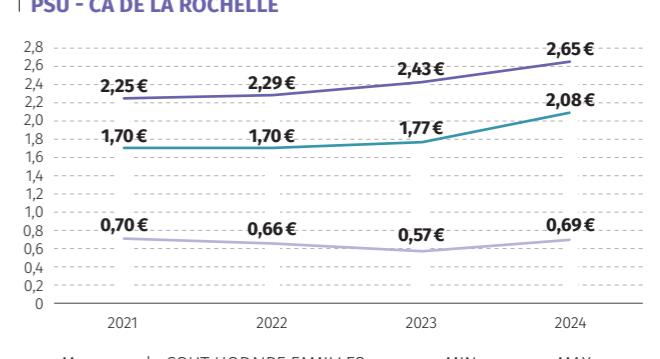
Source : CAF 17, Déclarations d'activité

Avec un coût horaire moyen de 2,08 € en 2024, c'est-à-dire le prix payé par les familles pour une heure de garde, les crèches PSU demeurent l'offre d'accueil la plus accessible. Les coûts horaires les plus faibles se retrouvent dans les Quartiers prioritaires de la ville, où résident les familles aux revenus les plus modestes. Le tarif est calculé à partir d'un taux d'effort compris entre 0,02% et 0,06% des revenus mensuels, selon le nombre d'enfants à charge. En 2023, ce taux représentait en moyenne 0,05% appliqué sur des revenus mensuels de 3742 € pour les familles utilisatrices d'une crèche PSU sur la CA de La Rochelle.

Pour les gestionnaires, le prix de revient horaire correspond aux charges totales de la structure rapportées au nombre d'heures réalisées : plus la fréquentation est élevée, plus le coût baisse à charges constantes. En 2024, les crèches PSU associatives ont connu une diminution des heures facturées et une

hausse des charges, entraînant une augmentation du prix de revient. Les frais de personnel annuels s'élèvent en moyenne à 15747 € par place en gestion associative, contre 17105 € en gestion municipale, ces dernières appliquant les grilles salariales de la fonction publique et intégrant l'ancienneté du personnel. Depuis 2021, l'augmentation des charges de fonctionnement et la revalorisation salariale ont augmenté le prix de revient des structures PSU. En parallèle, le coût horaire facturé aux familles progresse également. D'une part, le barème national (plancher et plafond de revenus) est révisé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE. D'autre part, la composition sociale des familles accueillies influe sur la tarification. Ainsi, les prix reflètent à la fois les contraintes économiques des établissements et la volonté de maintenir une politique tarifaire adaptée.

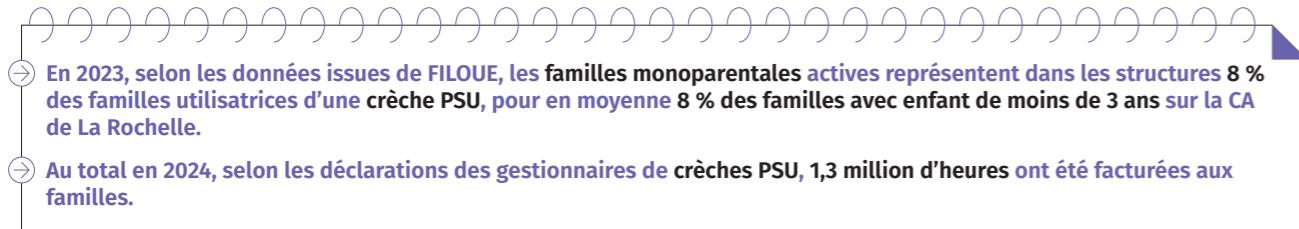
ÉVOLUTION DU COÛT HORAIRE MOYEN POUR LES FAMILLES FAISANT GARDER LEUR ENFANT EN CRÈCHE PSU - CA DE LA ROCHELLE



Source : CAF 17

Les accueils collectifs

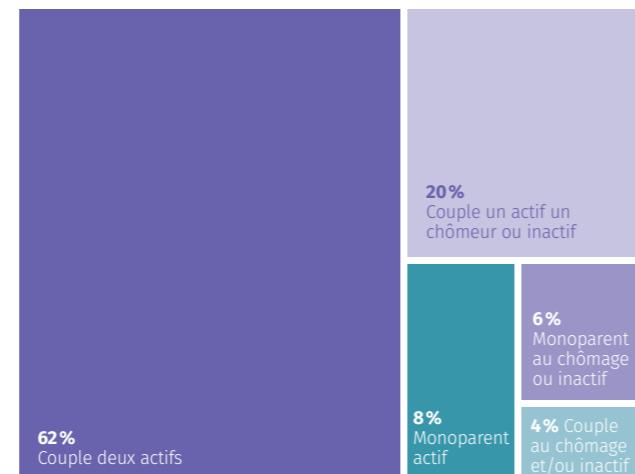
→ Les accueils en crèches PSU : la typologie du public accueilli



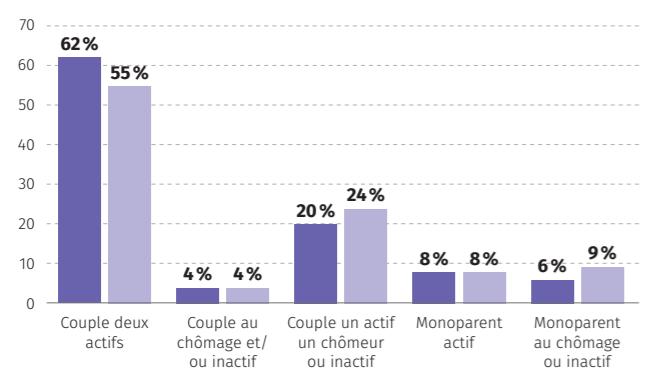
Le Fichier Localisé des Usagers des Établissements d'accueil du jeune enfant (FILEOUE) géré par la Caf montre que le revenu annuel moyen en 2023 est de 47356€ pour les familles avec un enfant à charge (30% des situations observées) et 55590€ pour celles avec trois enfants ou plus (22%). En revanche, les familles modestes sont moins présentes en crèche : alors que sur la CA de La Rochelle, 29% des familles ayant un enfant de moins de trois ans vivent sous le seuil de bas revenu, elles ne sont que 15% parmi les usagers

des crèches PSU. L'écart est également marqué pour les bénéficiaires du RSA, qui représentent 21% des familles du territoire, mais seulement 8% en crèche. Enfin, les données confirment que les crèches PSU accueillent proportionnellement plus de familles en emploi : 62% des usagers sont des couples avec deux actifs, contre 55% pour l'ensemble des familles ayant un enfant de moins de trois ans sur le territoire. Parmi les critères d'attribution de places en crèches PSU, l'activité des deux parents est souvent prioritaire.

TYPOLOGIE DES FAMILLES UTILISATRICES DES CRÈCHES PSU DE LA CA DE LA ROCHELLE EN 2023



REPRÉSENTATIVITÉ DES FAMILLES UTILISATRICES DES CRÈCHES PSU DE LA CA DE LA ROCHELLE



Les familles utilisatrices des crèches PSU de la CA de La Rochelle

Source : Filoue Caf 2023

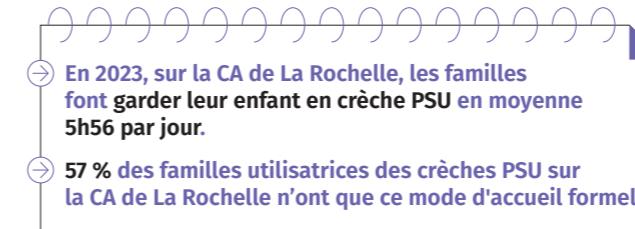
Pour les familles monoparentales, les écarts entre les utilisateurs des crèches PSU et les familles du territoire sont marqués pour les situations de chômage et d'inactivité : 6% au chômage ou inactives pour celles en crèche contre 9% sur le territoire. En revanche, la part des monoparents en activité est la même, ce qui peut être lié aux critères d'attribution des places accordant une priorité aux familles en activité. En moyenne, les 915 familles utilisatrices d'une crèche PSU sur la CA de La Rochelle issues de l'enquête Filoue 2023, ont 2 enfants à charge et font garder leur enfant de moins de 2 ans pendant 161 jours sur 7 mois avec 836 heures annuelles payées. Parmi

elles, 832 auront fréquenté une seule crèche PSU au cours de l'année contre 80 en ayant fréquenté deux. Les parents ont en moyenne 36 ans.

Pour les familles monoparentales, en moyenne la tarification horaire est de 0,47€ pour des revenus mensuels de 1135€ avec 2 enfants à charge. Elles font garder leur enfant de moins de 2 ans 154 jours sur 7 mois avec 710 heures annuelles payées. Sur les 98 familles monoparentales, âgées en moyenne de 32 ans, 15 ont fréquenté 2 crèches PSU au cours de l'année. Les parents ont en moyenne 32 ans. Les parents monoparentaux sont en moyenne plus jeunes et utilisent marginalement plusieurs crèches.

Les accueils collectifs

→ Les accueils en crèches PSU : la typologie du public accueilli



TYPES D'AIDES PERÇUES PAR LES 915 FAMILLES FAISANT GARDER LEUR ENFANT EN CRÈCHE PSU EN 2023

	Moyenne heure de garde en EAJE PSU (2023)	Pourcentage de familles utilisatrices d'un EAJE PSU
Seulement PSU (la famille n'utilise que ce mode d'accueil formel)	5h56	57 %
CMG seule (la famille fait garder son enfant en crèche PSU et utilise un autre mode d'accueil formel)	5h33	21 %
PREPARE et CMG (la famille utilise au moins deux modes d'accueil formel et a réduit son temps de travail pour garder son enfant)	4h18	5 %
PREPARE seule (la famille fait garder son enfant en crèche PSU et a réduit son temps de travail pour garder son enfant)	5h19	16 %

Source : Filoue 2023

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS PAR LEURS PARENTS BÉNÉFICIAIRES DE LA PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT (PREPARE) ENTRE 2019 ET 2024

	Nb enfants 0 à 2 ans PREPARE		Évolution
	2019	2024	
CA de La Rochelle	619	402	-35%
La Rochelle	207	134	-35%
SIVOM Plaine d'Aunis	62	34	-45%
Charente-Maritime	1933	1398	-28%

Source : Caf 2019 et 2024

Les accueils collectifs

→ Les accueils en micro-crèches Prestation d'accueil du jeune enfant (MC Paje), une offre concentrée sur l'agglomération rochelaise

En 2024, 17 des 32 micro-crèches Paje du département se situent sur la CA de La Rochelle.

Le nombre d'enfants accueillis en micro-crèches Paje a doublé entre 2019 et 2024 sur la CA de la Rochelle.

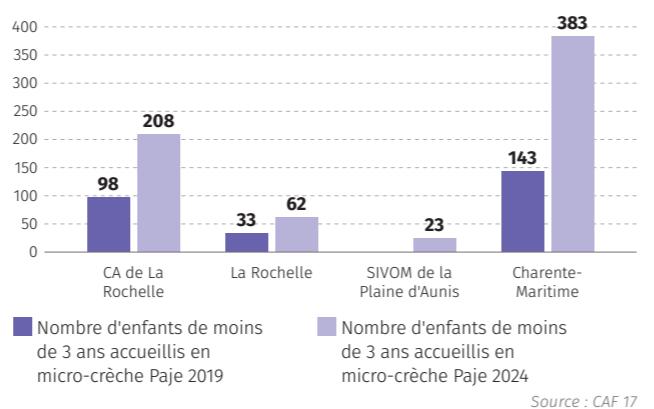
En 2024, le département compte 32 micro-crèches Paje, dont 17 sont implantées sur la CA de La Rochelle, représentant 195 places sur les 365 disponibles dans l'ensemble du département. Pour les 291 familles utilisatrices cette année, la facture mensuelle moyenne s'élève à 938€, pour une durée moyenne de garde de 115 heures par enfant.

On observe une forte croissance de l'offre et de la fréquentation : le nombre d'enfants accueillis en MC Paje a doublé depuis 2019 passant de 98 à 208 dans la CA de La Rochelle. Si les premières créations ont majoritairement eu lieu sur la CA de La Rochelle, le nombre de structures et l'augmentation du nombre d'enfants accueillis a fortement augmenté ensuite dans le reste du département. Sur la CA de

La Rochelle, on compte 100 enfants de plus accueillis en MC Paje sur les 240 à l'échelle de la Charente-Maritime. Sur le SIVOM de la Plaine d'Aunis, la première structure a été créée en 2024 à Bourgneuf.

Par ailleurs, la répartition géographique des structures montre une concentration de ce mode de gestion sur la ville de La Rochelle et sa périphérie ce qui peut impacter le choix de ce mode garde pour les familles des communes plus éloignées. De plus, le coût moyen de la garde et le nombre d'heures proposées indiquent également que les MC Paje s'adressent majoritairement à des familles ayant une capacité financière plus élevée, confirmant un profil socio-économique des usagers supérieur à la moyenne locale.

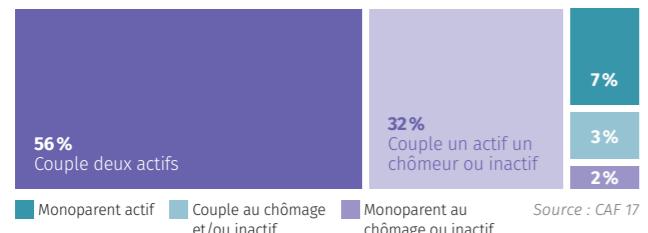
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MICRO-CRÈCHE PAJE ENTRE 2019 ET 2024 - CA DE LA ROCHELLE



On observe un écart notable entre la situation des familles sur le territoire et celles qui utilisent les MC Paje pour la garde de leur(s) enfant(s). En 2024, la part des familles monoparentales au chômage ou inactives représente 2% des familles faisant accueillir leur enfant en MC Paje. Le reste à charge plus élevé, 592€ par mois en moyenne sur la CA de La Rochelle, explique en partie leur difficulté à accéder à ces services.

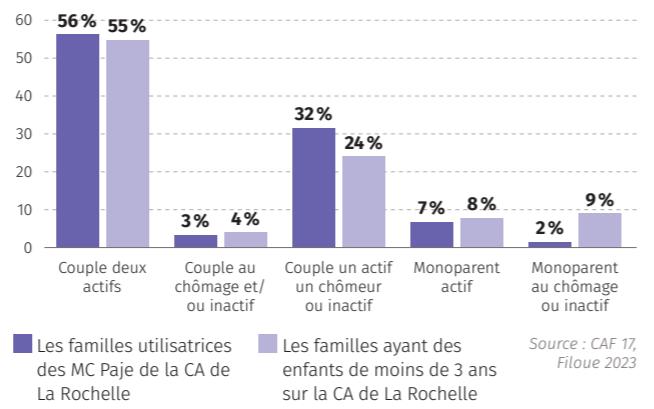
En 2024, les revenus annuels moyens des familles utilisatrices des micro-crèches Paje étaient de 67 628€, contre 53 000€ selon l'enquête Filoue 2023 pour les crèches PSU du territoire. Pour comparaison, le revenu moyen sur la CA de La Rochelle est de 47 000€, ce qui montre que les familles utilisant les MC Paje ont des revenus significativement plus élevés que la moyenne locale.

TYPOLOGIE DES FAMILLES UTILISATRICES DES MICRO-CRÈCHES PAJE EN 2024 - CA DE LA ROCHELLE



Sur les 291 familles de la CA de La Rochelle et utilisatrices de MC Paje, 39 d'entre elles ont connu un changement de situation dans l'année 2024 vers un emploi. La part des familles avec au moins un actif représente 88% des familles utilisatrices de micro-crèche contre 79% des familles avec enfants à charge.

I REPRÉSENTATIVITÉ DES FAMILLES EN MICRO-CRÈCHE PAJE

**Les Assistant maternels, premier mode d'accueil**

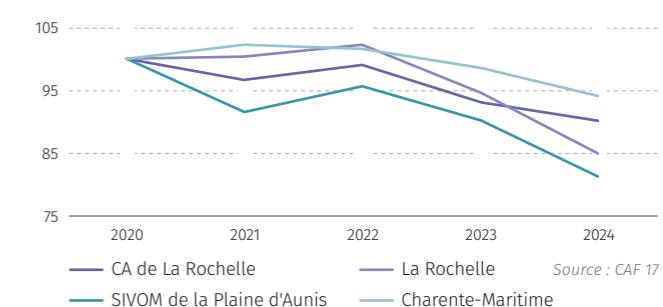
→ Une démographie vieillissante des professionnels

- ⇒ Le territoire compte 553 assistants maternels agréés actifs au 31 décembre 2024 avec 1 777 enfants de moins de 6 ans gardés.
- ⇒ Le nombre d'assistants maternels agréés actifs a diminué de 8,3 % depuis 2020.
- ⇒ Presque un tiers des professionnels aujourd'hui seront en âge de partir à la retraite d'ici 15 ans.
- ⇒ En moyenne, les assistants maternels de la CA de La Rochelle (même tendance pour le SIVOM et la ville de La Rochelle) gardent 3,2 enfants contre 3,4 sur le département.
- ⇒ 83 % des enfants accueillis chez les assistants maternels ont moins de 2 ans.

Parmi les 553 professionnels agréés actifs au 31 décembre 2024, 20,8 % se concentrent à La Rochelle (115 assistants maternels). L'évolution du

nombre de professionnels est à la baisse sur l'ensemble de la CA de La Rochelle entre 2020 et 2024 (-8,3%).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE 0-5 ANS GARDÉS PAR UN ASSISTANT MATERNEL - BASE 100 EN 2019

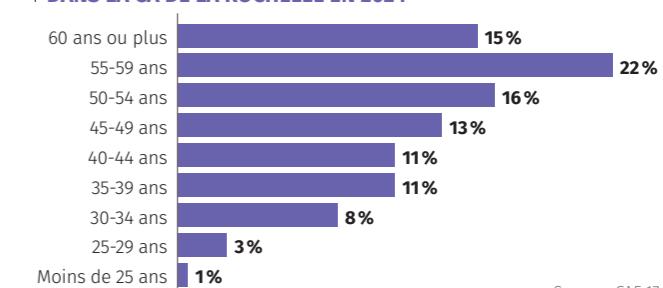


Logiquement le nombre d'enfants gardés diminue sur la même période. Cette diminution est davantage marquée dans le SIVOM de la Plaine d'Aunis soit -18,7% entre 2020 et 2024 contre -9,8% dans l'Agglomération et -14,9% à La Rochelle. Cette diminution régulière du nombre d'enfants gardés par un assistant maternal est à relier à la réduction de l'offre et les départs à la retraite de professionnels non remboursés.

placés et parallèlement l'offre en micro-crèche Paje qui augmente depuis plusieurs années.

En 2024 dans la CA de La Rochelle, un assistant maternal accueille en moyenne 3,2 enfants. La répartition selon les communes de l'Agglomération est assez variable. S'il y a en moyenne 4,3 enfants gardés par assistant maternal à Yves, celle-ci est inférieure à 2,3 à Bourgneuf et à Saint-Christophe.

RÉPARTITION PAR ÂGE DES ASSISTANTS MATERNELS DANS LA CA DE LA ROCHELLE EN 2024

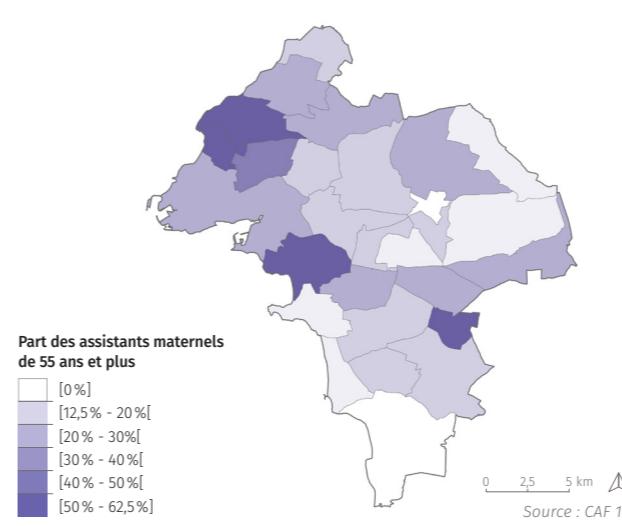


En 2024 dans la CA de La Rochelle, 37% des assistants maternels ont 55 ans ou plus, et 25,2% d'entre eux exercent à La Rochelle. Mais c'est à Croix-Chapeau, Aytré ou encore Nieul-sur-Mer et l'Houmeau que la part des assistants maternels de 55 ans et plus est la plus importante se situant entre 50 et 62,5%. Les moins de 35 ans

ne représentent que 12% de ces professionnels sur l'ensemble du territoire.

Le nombre d'assistants maternels âgés d'au moins 55 ans est stable depuis 2020 (il augmente légèrement à l'échelle du département.). Néanmoins, leur part sur l'ensemble augmente sur la période passant de 34% en 2020 à 37% en 2024.

PART DES ASSISTANTS MATERNELS DE 55 ANS ET PLUS EN 2024 - CA DE LA ROCHELLE



→ De nombreux flux s'opèrent entre la commune de résidence des enfants et la commune d'accueil

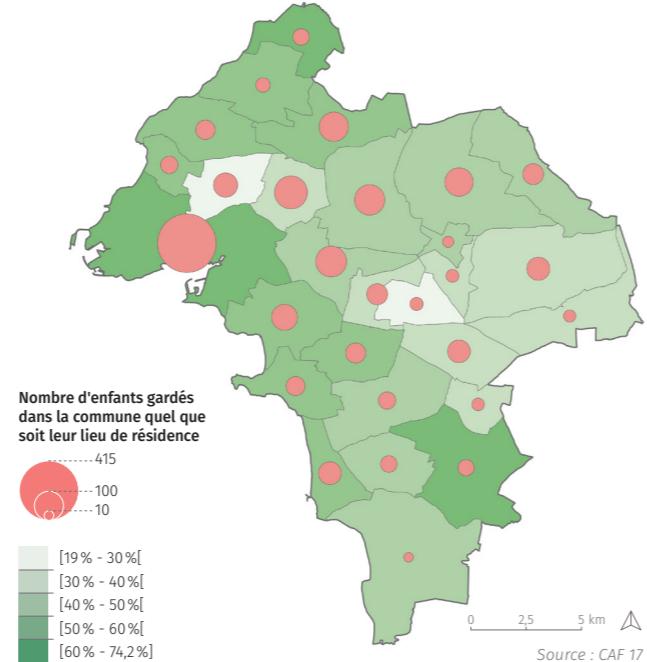
- En 2023, 913 enfants ont été accueillis en dehors de leur commune de résidence et 221 en dehors de la CA de La Rochelle.
- 50 % des enfants de 0-5 ans résidant dans l'Agglomération et bénéficiant d'un assistant maternel sont accueillis hors de leur commune de résidence.

Ici, l'analyse des flux porte spécifiquement sur le millésime 2023

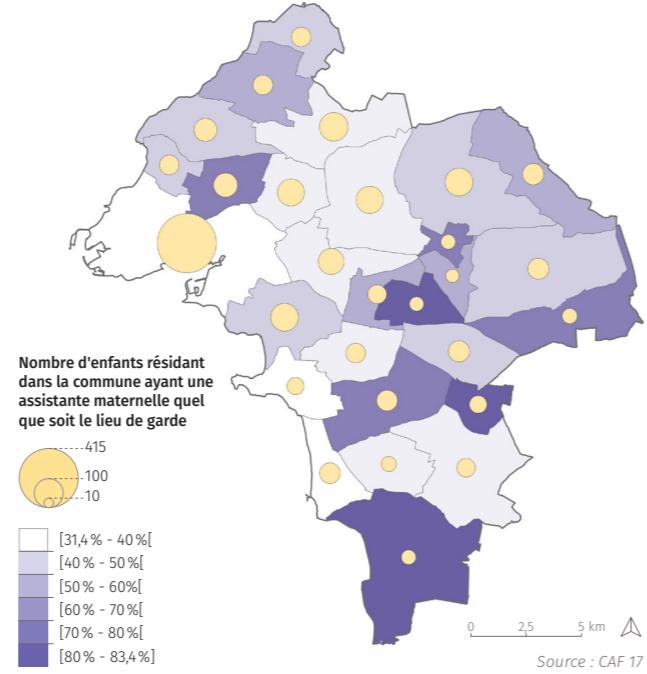
En 2023, parmi l'ensemble des enfants accueillis dans la CA de La Rochelle et quel que soit leur lieu de résidence, 20,6 % sont gardés à La Rochelle, 13,7 % dans les communes du SIVOM.

Parmi l'ensemble des enfants de moins de 6 ans résidant dans l'Agglomération, la moitié sont gardés dans leur commune de résidence, les autres dans une autre commune (CA de La Rochelle ou autre). Dans la ville-centre, à Thairé et dans les communes littorales, plus de la moitié des enfants accueillis par un assistant maternel, réside également dans la commune. La tendance est

PART DES ENFANTS GARDÉS DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE PARMI L'ENSEMBLE DES ENFANTS GARDÉS DANS LA COMMUNE EN 2023 - CA DE LA ROCHELLE



PART DES ENFANTS GARDÉS HORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE PARMI LES ENFANTS DE LA COMMUNE EN 2023 CA DE LA ROCHELLE



ZOOM SUR

les Relais Petite Enfance

Aujourd'hui, pour accompagner les assistants maternels et les familles, 10 Relais Petite Enfance (RPE) existent dans l'Agglomération.

En 2023 alors que le territoire ne comptait encore que 9 RPE, le bilan effectué révélait que 65 % des assistants maternels avaient été accueillis dans ces structures et 54 % des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans y avaient reçu une information collective ou individuelle. 4 de ces RPE étaient alors engagés dans une mission de Guichet unique pour centraliser ainsi l'information proposée aux publics. Dans

PART DES ENFANTS GARDÉS DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE PARMI L'ENSEMBLE DES ENFANTS GARDÉS DANS LA COMMUNE EN 2023 - CA DE LA ROCHELLE

→ Une rémunération des professionnels en moyenne plus élevée qu'aux échelles départementale et nationale

Les revenus mensuels moyens en 2024 des familles employant un assistant maternel sont de 4 073 € sur la CA de La Rochelle.

- En 2024, sur les 2 269 familles de la CA de La Rochelle ayant fait garder un enfant chez un assistant maternel, 74 % étaient un couple dont les deux parents sont actifs.

En 2024 en moyenne, le reste à charge pour les familles après avoir perçu le Complément de mode d'accueil (CMG) assistants maternels est de 345 € par mois pour une famille de l'Agglomération, 340 € à La Rochelle et 315 € dans le SIVOM. Compte tenu du profil des 70 familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le reste à charge est de 190 €. En revanche, les charges

pour les familles (salaire net avec indemnités fixées contractuellement avec des assistants maternels) sont relativement proches entre la CA de La Rochelle (673 €), la ville de La Rochelle (680 €) et le SIVOM de la Plaine d'Aunis (641 €). Les charges sont en moyenne plus élevées qu'à l'échelle de la Charente-Maritime (602 €). En 2024, les familles faisant garder leur enfant chez un

assistant maternel ont des revenus mensuels moyens de 4 073 € sur la CA de La Rochelle contre 3 752 € sur le SIVOM de la Plaine d'Aunis, ce qui reste plus élevé que sur le département (3 344 €). Pour 118 familles de la CA de La Rochelle, les prestations versées par la Caf (dont le CMG) constituent au moins 50 % de leurs ressources mensuelles (100 % pour 90 familles).

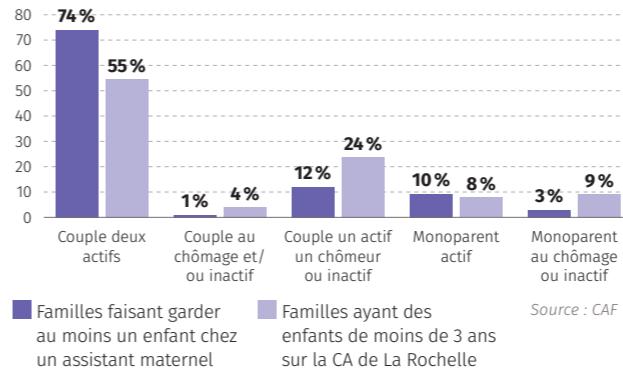
	Charges moyennes pour les familles (salaire net assistant maternel et indemnités)	Reste à charge moyen après CMG	Nombre de familles ayant fait gardé au moins 1 enfant par une assistante maternelle en 2024	Montant mensuel moyen de toutes les prestations familiales versées aux familles	Revenus mensuels moyens
CA de La Rochelle	673 €	345 €	2 269	1 049 €	4 073 €
La Rochelle	680 €	340 €	571	1 133 €	4 119 €
QPV de La Rochelle	673 €	190 €	70	1 777 €	1 207 €
SIVOM de la Plaine d'Aunis	641 €	315 €	337	1 020 €	3 752 €
Charente-Maritime	602 €	266 €	9 011	1 049 €	3 344 €

Source : CAF 17

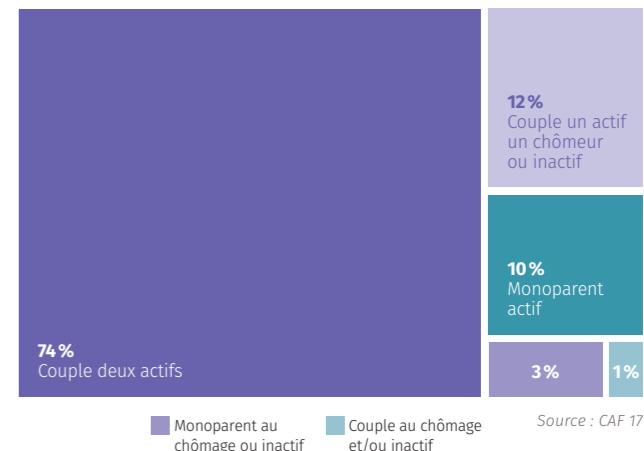
En 2024, dans la CA de La Rochelle, le recours à un assistant maternel concerne principalement les couples actifs (74 % des familles employées contre 55 % de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 3 ans). Les couples avec un parent inactif ou chômeur (1 %) et

les familles monoparentales sans activité (3 %) sont nettement moins représentés. Le lien entre l'emploi d'un assistant maternel et la présence de deux parents en activité (74 %) est plus significatif que dans les micro-crèches Paje (56 %) et les crèches PSU (62 %).

REPRÉSENTATIVITÉ DES FAMILLES EMPLOYANT UN ASSISTANT MATERNEL EN 2024 SUR LA CA DE LA ROCHELLE



TYPLOGIE DES FAMILLES DE LA CA DE LA ROCHELLE EMPLOYANT UN ASSISTANT MATERNEL EN 2024



Les revenus moyens mensuels sont de 1 261 € pour les familles monoparentales de la CA de La Rochelle faisant garder leur enfant par un assistant maternel, nî-

LES DIFFÉRENTES OFFRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

Implantation et taux de couverture

→ Le taux de couverture selon les territoires



Pour 100 enfants de moins de 3 ans de la CA de La Rochelle en 2024, 77 places sont offertes sur le territoire en comprenant les crèches PSU, les micro-crèches Paje, les assistants maternels, la garde à domicile et la préscolarisation.

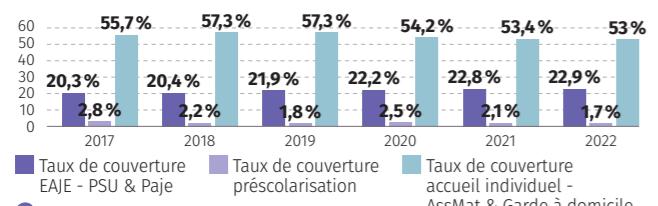
Pour 100 enfants sur le SIVOM de la Plaine d'Aunis, 81 places sont proposées.

Les taux de couverture présentés reposent sur les données CAF 2024 et intègrent l'ensemble des modes d'accueil disponibles : places en maisons d'assistants maternels (MAM), en crèches PSU, en micro-crèches Paje, chez les assistants maternels indépendants, par les gardes à domicile, ainsi que la scolarisation précoce des enfants de 2 ans (mesurée en 2022). À titre de repère, les enfants de moins de 3 ans allocataires de la CAF représentent 96% de la population INSEE de cette tranche d'âge sur la CA de La Rochelle, ce qui garantit une lecture fidèle de la réalité sociale.

Le taux de couverture des besoins en petite enfance, défini comme la proportion de places offertes par rapport au nombre total d'enfants de moins de 3 ans, atteint 77% pour la CDA en 2024 et 66% pour la ville de La Rochelle. Certaines communes présentent des taux supérieurs à 100% s'expliquant par la présence de structures in-

tercommunales dont les capacités d'accueil sont partagées à l'échelle de plusieurs communes. C'est notamment le cas du SIVOM de la Plaine d'Aunis, dont le taux global de couverture atteint 81%. On observe toutefois une baisse des taux de couverture liée au recul de l'accueil individuel par les assistants maternels et à la diminution de la préscolarisation des enfants de 2 ans, et ce malgré une baisse parallèle des naissances et donc du nombre d'enfants. Cette évolution révèle une fragilisation structurelle de l'offre, particulièrement marquée dans les territoires où les alternatives collectives sont limitées. En effet, dans la majorité des communes de l'Agglomération, l'offre repose de manière quasi exclusive sur les assistants maternels, longtemps considérés comme le mode d'accueil principal. Or, ce modèle enregistre une baisse des entrées dans la profession et un vieillissement des professionnels en activité.

DÉTAIL DES TAUX DE COUVERTURE DEPUIS 2017 SUR LA CA DE LA ROCHELLE



En 2024, 2 communes de l'Agglomération avec des crèches PSU affichent en moyenne un taux d'occupation inférieur à 60%. Cela peut traduire un décalage entre l'offre disponible et les usages réels : horaires ou modalités d'accueil parfois peu adaptées aux

TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS EN 2024 SUR LA CA DE LA ROCHELLE

COMMUNE	Total places	Taux de couverture moins de 3 ans 2024	Taux d'occupation moyen dans les crèches PSU	Part AM dans l'offre de places
La Rochelle	1124	66 %	64 %	36 %
Angoulins	57	89 %	80 %	75 %
Aytré	157	72 %	64 %	51 %
Bourgneuf	27	87 %		56 %
Châtelailon-Plage	64	67 %		97 %
Clavette	21	62 %		100 %
Croix-Chapeau	19	39 %		100 %
Dompierre-sur-Mer	150	98 %	65 %	73 %
Esnandes	35	60 %		91 %
L'Houmeau	52	78 %		69 %
La Jarne	49	82 %		98 %
La Jarrie	83	122 %	67 %	75 %
Lagord	138	90 %	58 %	51 %
Marsilly	29	47 %		86 %
Montroy	21	68 %		95 %
Nieul-sur-Mer	65	64 %		69 %
Périgny	224	137 %	59 %	50 %
Puildebureau	174	119 %	70 %	75 %
Saint-Christophe	19	48 %		95 %
Saint-Médard-d'Aunis	65	107 %		98 %
Saint-Rogatien	66	153 %		80 %
Saint-Vivien	34	126 %		97 %
Saint-Xandre	108	72 %		94 %
Sainte-Soulle	122	97 %		79 %
Salles-sur-Mer	38	64 %		95 %
Thairé	32	50 %		97 %
Vérines	53	80 %		98 %
Yves	13	34 %		85 %
Total CA de La Rochelle	3 039	77 %	64 %	60 %
Total Département	10 933	82 %	64 %	72 %
Part CA de La Rochelle	28 %			
Total SIVOM	308	81 %	67 %	88 %

Source : CAF 17

À l'échelle des quartiers politiques de la ville, le taux de couverture exclut la scolarisation des 2 ans et la garde à domicile, car les données sont indisponibles. De plus, l'offre de places a été circonscrite au périmètre des QPV comme

pour le lieu de résidence des enfants de moins de 3 ans. On peut néanmoins constater avec ces critères restrictifs que certains quartiers comme Villeneuve les Salines présente déjà un taux de couverture des besoins de 87%.

LE TAUX DE COUVERTURE 2024 À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

QUARTIERS QPV	Nb enfants < 3 Ans	Nb places crèches-PSU	Nb places micro-crèche-PAJE	Nb places assistant maternel	Places totales	Taux de couverture
Mireuil	303	70	0	88	158	52%
Villeneuve	209	118	0	64	182	87%
Port Neuf	76	20	0	16	36	47%

Source : CAF 17

LES DIFFÉRENTES OFFRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

Implantation et taux de couverture

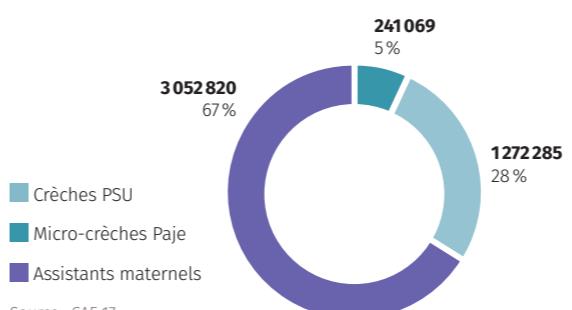
→ Les principaux modes d'accueil et leur coût pour les familles



L'offre d'accueil des micro-crèches Paje a doublé depuis 2019 contre une stabilisation de l'offre des assistants maternels dont les départs en retraite ne sont pas systématiquement compensés par l'arrivée de nouveaux professionnels.

L'offre d'accueil des assistants maternels représente 66 % du nombre total d'heures facturées aux familles sur la CA de La Rochelle comprenant les crèches PSU, les micro-crèches Paje et les assistants maternels.

NOMBRE D'HEURES FACTURÉES AUX FAMILLES SUR LA CA DE LA ROCHELLE SELON LE MODE D'ACCUEIL



Compte tenu des créations de micro-crèches Paje dans l'Agglomération, le nombre de bénéficiaires du Complément mode d'accueil (CMG) Structure (micro-crèche Paje) a significativement augmenté depuis 2019 avec plus du double des effectifs sur l'ensemble des territoires (+112% pour la CA de La Rochelle). En revanche, une légère diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un

assistant maternel ouvrant droit au CMG est observée sur chacun des territoires et plus particulièrement dans le SIVOM de la Plaine d'Aunis (-13%). Cette diminution peut s'expliquer à la fois par la baisse du nombre de naissances, par l'offre d'accueil en micro-crèche Paje et par la baisse du nombre d'assistants maternels (-4,7% pour le SIVOM).

COMPARAISON ENTRE LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MICRO-CRÈCHE PAJE ET CHEZ UN ASSISTANT MATERNEL ENTRE 2019 ET 2024 DANS LA CA DE LA ROCHELLE

	Nb enfants 0 à 2 ans CMG structure micro-crèche	Évolution	Nb enfants 0 à 2 ans CMG assistant maternel	Évolution		
	2019	2024	2019	2024		
CA de La Rochelle	98	208	112 %	1606	1573	-2 %
La Rochelle	33	62	88 %	383	357	-7 %
SIVOM Plaine d'Aunis	4	23	475 %	269	234	-13 %
Charente-Maritime	143	383	168 %	6 168	6 088	-1 %

Source : CAF 17

COMPARAISON DES TROIS PRINCIPAUX MODES D'ACCUEIL SUR LA CA DE LA ROCHELLE EN 2024

	Micro-crèche Paje 2024		Crèches PSU 2024		Assistant maternel 2024	
	CA de La Rochelle	Charente-Maritime	CA de La Rochelle	Charente-Maritime	CA de La Rochelle	Charente-Maritime
Moyenne droit versé par la Caf (Somme pour PSU)	576 €	591 €	8 070 263 €	19 085 736 €	327 €	336 €
Moyenne heures mensuelles	143 €	136 €	65	63	112	112
Moyenne dépenses	1 176 €	1 127 €	134 €	123 €	673 €	602 €
Coût horaire moyen	8 €	9 €	2,08 €	1,96 €	4,49 €	4,26 €
Reste à charge moyen	600 €	536 €	134 €	123 €	345 €	266 €
Nombre de Familles	302	569			2269	9011
Total heures de garde	241 069	365 531	1 272 285	2 910 160	12 095 696	12 095 696

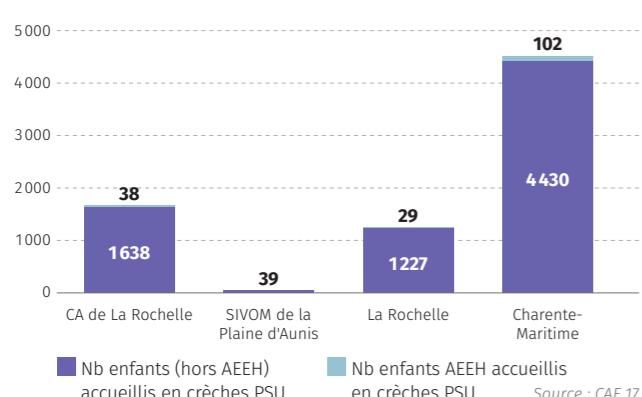
Source : CAF 17

→ Les enfants en situation de handicap : du parcours de détection à l'accueil

- En 2024, parmi les 343 enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de la prestation Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) de Charente-Maritime, 35 % résident dans la CA de La Rochelle.
- Chez les 0-2 ans, 53 enfants du département bénéficient de l'AEEH en 2024, dont 18 dans la CA de La Rochelle (11 à La Rochelle).
- En 2023, l'évolution du nombre d'enfants AEEH de moins de 3 ans est la plus significative sur le territoire avec une augmentation de 120 % en moyenne.
- Près d'un tiers des enfants de moins de 6 ans et bénéficiaires de l'AEEH sont accueillis dans les crèches PSU

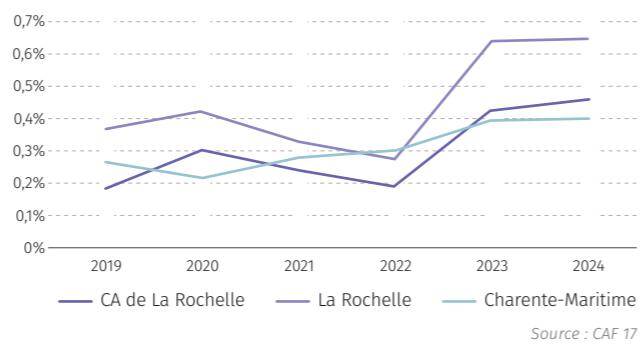
Aux très jeunes âges, le handicap des enfants est souvent difficile à détecter, les parcours de repérage et d'évaluation des besoins spécifiques restent limités. Cela contribue à expliquer la part encore modeste des bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH). En 2024, la part des enfants bénéficiaires de l'AEEH de moins de 6 ans sur l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge sur la CA de La Rochelle représentait 1,48% et elle n'était que de 0,46% pour la tranche des 0-2 ans. Néanmoins, entre 2019 et 2024, la part des enfants bénéficiaires de l'AEEH a progressé à la fois chez les moins de 6 ans, mais aussi chez les moins de 3 ans. À La Rochelle, la part des enfants bénéficiaires de l'AEEH de moins de 6 ans est passée de 1,35% en 2019, à 1,99% en 2024. Chez les moins de 3 ans, cette part est passée de 0,37% à 0,65%.

NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ACCUEILLIS DANS LES STRUCTURES PSU DE LA CA DE LA ROCHELLE EN 2024



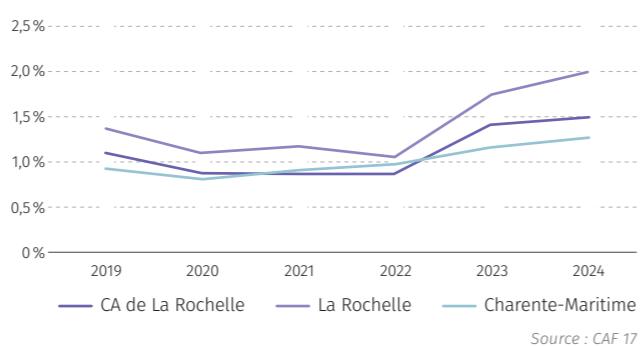
En 2024, les enfants bénéficiaires de l'AEEH ne représentaient en moyenne que 2,32% des enfants accueillis dans les crèches PSU sur la CA de La Rochelle. Cette proportion atteignait 5,13% pour le SIVOM et 2,36% pour la ville de La Rochelle. Malgré ces faibles parts, les crèches PSU constituent le mode d'accueil principal des jeunes enfants AEEH.

PART DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEEH PARMI L'ENSEMBLE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS



Source : CAF 17

PART DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEEH PARMI L'ENSEMBLE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

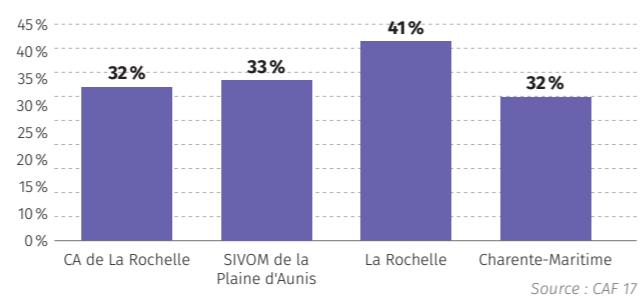


Source : CAF 17

En effet, parmi l'ensemble des enfants de 0-5 ans bénéficiaires de l'AEEH dans l'Agglomération, 32% étaient accueillis dans une crèche PSU en 2024. En comparaison, seulement 21% de l'ensemble des enfants de moins de 6 ans sont accueillis dans les structures PSU du territoire.

Les données concernant les autres modes d'accueil ne sont pas disponibles. Toutefois, on recense une minorité de familles utilisant une micro-crèche Paje ou employant un assistant maternel, et ayant un enfant bénéficiaire de l'AEEH, sans que cet enfant soit nécessairement celui qui est gardé.

PART DES ENFANTS DE MOINS 6 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEEH ACCUEILLIS DANS LES STRUCTURES PSU DE LA CA DE LA ROCHELLE PARMI L'ENSEMBLE DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEEH EN 2024



Source : CAF 17

→ Synthèse

Entre 2019 et 2023, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a connu une baisse significative du nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans même si elle a été moins marquée que dans les communes du SIVOM de la Plaine d'Aunis. Cette évolution démographique traduit une recomposition des besoins. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent une part importante de familles avec plusieurs enfants de moins de six ans, accentuant les enjeux de proximité et d'équité territoriale.

En 2024, la CA de La Rochelle compte 24 crèches PSU et 17 micro-crèches Paje pour l'accueil collectif. L'accueil individuel, assuré par 553 assistants maternels agréés actifs au 31 décembre, demeure le premier mode d'accueil, à leur domicile ou dans les 20 MAM sur la CA de la Rochelle. Il représente 64 % des places disponibles pour 1 777 enfants de moins de 6 ans, dont 83 % ont moins de deux ans. Toutefois, ce modèle est fragilisé par une baisse de 8,3% du nombre d'assistants maternels depuis 2020 et un vieillissement du corps professionnel. Près d'un tiers des effectifs est en âge de partir à la retraite d'ici quinze ans. La CA de La Rochelle concentre 41% des places en crèches PSU du département et 42% sont gérées par des

structures associatives. En 2024, 1756 enfants ont été accueillis dans les 24 crèches PSU de l'Agglomération. Le taux de couverture global est supérieur à la moyenne nationale, le territoire offre 77 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (81 dans le SIVOM).

L'implantation des structures d'accueil collectif et des assistants maternels et l'offre qui en découle sont assez inégalement réparties sur le territoire. Par exemple, 50 % des enfants de l'Agglomération gardés par un assistant maternel sont accueillis en dehors de leur commune de résidence.

→ Ici, l'un des enjeux est celui d'analyser les logiques de mobilité et d'articulation entre lieu de résidence, lieu de travail et lieu d'accueil des jeunes enfants.

L'enquête déplacements EMC² en cours de déploiement à l'échelle du territoire La Rochelle-Aunis-Ré pourrait répondre en partie à ces questionnements. Complétée par d'autres enquêtes qualitatives réalisées auprès des familles, cette connaissance pourrait permettre d'affiner la planification et la cohérence des politiques d'accueil avec celles de la mobilité et de l'habitat. Dans ce contexte, la CA de La Rochelle fait face aux enjeux autour de l'attractivité des métiers de la petite enfance et d'une offre d'accueil équilibrée, accessible et durable, garantissant la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

→ Annexes

NOM COMMUNE	Population 2022	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2016 et 2022	Taux de natalité pour 1000 habitants en 2022	Part des femmes de 20 à 39 ans en 2022	Ménages en 2022	Ménage d'une personne	Part des couples sans enfant	Part des couples avec enfant(s)	Part des familles monoparentales	Autres ménages	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans en 2023 (allocataires CAF)	Nombre d'enfants de 3 à 5 ans en 2023 (allocataires CAF)
Angoulins	4 147	1,1%	4,8	16,1%	2 006	34 %	38 %	19 %	8 %	58	68	
Aytré	9 759	1,9 %	9,5	27,2 %	5 183	47 %	25 %	15 %	11 %	2 %	223	235
Bourgneuf	1 441	2,9 %	10,4	17,7 %	584	17 %	38 %	37 %	7 %	1 %	37	37
Châtelailleur-Plage	6 440	1,4 %	4,8	12,8 %	3 424	41 %	36 %	13 %	8 %	2 %	85	98
Clavette	1 423	0,8 %	11,2	21,5 %	608	26 %	36 %	30 %	7 %	1 %	40	36
Croix-Chapeau	1 377	1,8 %	11,6	21,0 %	594	28 %	30 %	30 %	11 %	0 %	50	30
Dompierre-sur-Mer	6 084	2,0 %	7,9	16,5 %	2 662	28 %	38 %	27 %	7 %	0 %	150	154
Esnandes	2 132	0,6 %	8,4	17,2 %	959	28 %	37 %	27 %	8 %	0 %	63	62
L'Houmeau	2 953	0,6 %	6,8	13,6 %	1 352	30 %	35 %	21 %	14 %	1 %	61	65
La Jarne	2 591	0,8 %	10,4	18,3 %	1 166	30 %	35 %	25 %	8 %	2 %	64	60
La Jarrie	3 447	1,1 %	6,7	18,7 %	1 505	27 %	32 %	31 %	8 %	2 %	69	79
Lagord	7 594	1,1 %	5,5	16,0 %	3 657	37 %	33 %	21 %	8 %	1 %	144	164
Marsilly	3 185	1,0 %	7,5	16,1 %	1 486	29 %	40 %	24 %	6 %	0 %	54	68
Montroy	940	1,1 %	10,6	21,3 %	374	20 %	28 %	43 %	9 %	0 %	32	30
Nieul-sur-Mer	5 805	0,1 %	6,2	13,5 %	2 767	32 %	41 %	19 %	7 %	1 %	98	106
Périgny	8 802	1,0 %	9,3	18,9 %	4 270	37 %	32 %	21 %	10 %	1 %	188	182
Puilboreau	6 668	1,8 %	7,6	18,6 %	3 102	38 %	33 %	19 %	8 %	1 %	149	135
La Rochelle	79 961	0,9 %	8,3	23,7 %	44 892	55 %	21 %	13 %	9 %	2 %	1 717	1 879
Saint-Christophe	1 405	0,5 %	13,5	22,0 %	588	26 %	31 %	34 %	7 %	2 %	40	33
Saint-Médard-d'Aunis	2 367	1,0 %	9,7	23,4 %	919	22 %	31 %	37 %	8 %	2 %	62	65
Saint-Rogatien	2 394	1,5 %	11,3	15,9 %	982	27 %	31 %	31 %	11 %	1 %	56	45
Sainte-Soulle	5 016	2,2 %	11,6	22,5 %	2 121	25 %	32 %	33 %	7 %	2 %	149	128
Saint-Vivien	1 411	2,0 %	9,9	21,4 %	583	27 %	29 %	36 %	8 %	1 %	29	49
Saint-Xandre	5 531	2,7 %	9,8	18,9 %	2 540	30 %	33 %	25 %	12 %	1 %	157	151
Salles-sur-Mer	2 427	2,4 %	4,1	18,0 %	1 047	24 %	40 %	30 %	6 %	1 %	61	64
Thairé	1 874	1,9 %	12,8	22,2 %	781	24 %	30 %	34 %	10 %	2 %	63	50
Vérines	2 375	1,1 %	13,1	25,3 %	955	24 %	29 %	37 %	10 %	0 %	68	67
Yves	1 508	0,4 %	9,3	22,5 %	682	28 %	37 %	28 %	6 %	1 %	37	40
SIVOM de la Plaine d'Aunis	14 775	1,2 %	10,4	21,0 %	6 127	24 %	32 %	34 %	8 %	1 %	398	377
CA de La Rochelle	181 057	1,2 %	8,3	21,4 %	91 790	44 %	27 %	18 %	9 %	2 %	4 004	4 180

Sources : INSEE, RP 2016 et 2022 / État civil - CAF 17

LIBELLÉ DE L'IRIS

	Population 2021	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2015 et 2021	Ménages 2021	Ménage d'une personne	Part des couples sans enfant	Part des couples avec enfant(s)	Part des familles monoparentales	Autres ménages	Nombre d'enfants de 0 à 2 ans en 2023 (allocataires CAF)	Nombre d'enfants de 3 à 5 ans en 2023 (allocataires CAF)
Centre Marché	2 293	0,3 %	1 409	67 %	18 %	6 %	5 %	4 %	18	19
Centre Mairie	1 945	-3,4 %	1 354	73 %	16 %	6 %	2 %	3 %	28	29
Centre Préfecture	2 407	0,8 %	1 653	64 %	20 %	6 %	6 %	5 %	24	25
Centre Hôpital	3 162	2,7 %	1 930	62 %	18 %	9 %	8 %	3 %	35	37
La Genette Parcs	1 811	1,5 %	1 086	52 %	34 %	7 %	5 %	1 %	7	16
La Genette Le Mail	3 847	1,7 %	2 136	45 %	33 %	17 %	4 %	1 %	77	81
Port Neuf Est	2 006	1,7 %	1 235	62 %	18 %	10 %	9 %	0 %	40	39
Port Neuf Ouest	2 849	-0,4 %	1 723	56 %	15 %	12 %	14 %	3 %	72	82
Chef de Baie	222	1,2 %	129	43 %	36 %	13 %	4 %	4 %	10	8
La Pallice	2 646	-0,1 %	1 538	57 %	18 %	14 %	10 %	0 %	82	75
Laleu	3 330	0,8 %	1 632	48 %	18 %	21 %	11 %	2 %	67	79
Mireuil Ouest	1 877	-1,1 %	1 067	48 %	20 %	14 %	17 %	1 %	83	94
Mireuil Château d'Eau	1 025	-1,6 %	450	32 %	17 %	19 %	28 %	3 %	48	55
Mireuil Est	2 868	-1,8 %	1 396	47 %	13 %	17 %	20 %	2 %	103	131
Mireuil le Parc	1 762	1,0 %	674	44 %	12 %	20 %	21 %	2 %	84	69
Mireuil Europe	1 931	1,4 %	1 012	54 %	12 %	13 %	19 %	2 %	84	102
Rossignolette-Saint-Maurice	2 430	0,1 %	1 214	42 %	28 %	17 %	10 %	2 %	43	48
Bel-Air	2 038	1,0 %	1 149	56 %	14 %	12 %	14 %	4 %	45	55
Fétilly-La Trompette	3 321	0,0 %	1 621	38 %	33 %	21 %	5 %	3 %	56	77
Le Prieuré	1 801	-2,1 %	899	52 %	24 %	15 %	8 %	1 %	34	37
Lafond	3 096	7,0 %	1 866	48 %	29 %	12 %	10 %	1 %	56	61
Beauregard	2 191	3,7 %	969	40 %	30 %	21 %	9 %	1 %	26	40
Saint-Éloi Nord	4 027	-0,4 %	2 247	52 %	25 %	12 %	9 %	2 %	71	76
Saint-Éloi Sud	2 289	3,6 %	1 386	61 %	20 %	12 %	5 %	2 %	45	46
Petit Marseille-Foire Exposition	1 620	1,0 %	763	35 %	34 %	21 %	10 %	1 %	29	30
Villeneuve des Salines Ouest	1 866	-0,8 %	866	37 %	18 %	24 %	20 %	2 %	76	67
Villeneuve des Salines Est	2 719	-0,6 %	1 057	37 %	16 %	23 %	22 %	2 %	90	101
Villeneuve des Salines Lac	1 802	-0,6 %	929	46 %	19 %	16 %	17 %	2 %	65	87
Les Minimes Port de Plaisance	3 227	2,9 %	2 107	71 %	15 %	5 %	6 %	3 %		

→ Annexes

CODE INSEE	NOM COMMUNE	Nombres de places en accueil collectif hors MAM		Nombre d'enfants accueillis hors MAM		Accueil individuel	
		Crèche PSU	Micro-crèches Paje	Crèche PSU (localité structure)	Micro-crèches Paje (domiciliation de la famille)	Nombre d'assistants maternels agréés actifs en 2024	Nombre d'enfants gardés en 2024 par un assistant maternel (y compris en MAM)
17010	Angoulins	12	0	28	8	9	33
17028	Aytré	46	20	87	19	32	91
17059	Bourgneuf	0	12	0	5	<5	6
17094	Châtelailon-Plage	0	0	0	<5	23	75
17109	Clavette	0	0	0	5	7	21
17136	Croix-Chapeau	0	0	0	<5	7	24
17142	Dompierre-sur-Mer	36	0	66	9	32	110
17153	Esnandes	0	0	0	<5	11	31
17190	L'Houmeau	0	12	0	7	13	35
17193	La Jarne	0	0	0	5	17	58
17194	La Jarrie	20	0	39	6	115	366
17200	Lagord	42	21	75	17	20	69
17222	Marsilly	0	0	0	6	11	38
17245	Montroy	0	0	0	<5	10	34
17264	Nieul-sur-Mer	20	0	45	11	5	17
17274	Périgny	90	12	151	17	17	51
17291	Puilboreau	28*	12	78	15	35	103
17300	La Rochelle	545	70	1192	95	39	145
17315	Saint-Christophe	0	0	0	5	7	16
17373	Saint-Médard-d'Aunis	0	0	0	<5	17	63
17391	Saint-Rogatien	0	12	0	8	14	46
17407	Sainte-Soulle	0	24	0	28	9	29
17413	Saint-Vivien	0	0	0	<5	29	90
17414	Saint-Xandre	0	0	0	7	34	108
17420	Salles-sur-Mer	0	0	0	7	8	29
17443	Thairé	0	0	0	<5	13	37
17466	Vérines	0	0	0	6	13	39
17483	Yves	0	0	0	6	<5	13

*12,5 places sont financées par la commune de Saint-Xandre et 3 par la commune d'Esnandes

Coût financier - Assistants maternels				Coût financier - Micro-crèche Paje				
Nombre de familles employant un assistant maternel (commune de résidence de la famille)	Moyenne reste à charge mensuel après CMG familles (croissant)	Coût mensuel familles avant CMG	Revenus moyens mensuels	Nombre de familles utilisatrices d'une MC Paje (commune de résidence de la famille)	Coût horaire moyen croissant	Reste à charge mensuel moyen après CMG	Moyenne Heures de garde mensuelles	Revenus moyens mensuels
44	340 €	622 €	4 632 €	9	8,63 €	547 €	107	8 105 €
122	326 €	635 €	4 015 €	17	8,30 €	740 €	140	4 216 €
28	313 €	649 €	3 801 €	5	8,25 €	445 €	73	4 427 €
70	345 €	686 €	4 068 €	<5	8,51 €	567 €	99	9 202 €
26	281 €	600 €	3 563 €	<5	8,62 €	767 €	161	4 301 €
44	332 €	656 €	3 555 €	<5	8,00 €	373 €	47	4 543 €
100	344 €	675 €	4 542 €	7	8,60 €	588 €	124	5 537 €
54	355 €	673 €	3 984 €	<5	9,53 €	527 €	86	3 970 €
49	431 €	750 €	5 695 €	8	9,19 €	680 €	109	5 435 €
55	355 €	668 €	4 089 €	5	8,03 €	459 €	118	3 368 €
60	349 €	650 €	4 218 €	5	9,15 €	620 €	139	3 964 €
80	391 €	673 €	4 742 €	16	8,34 €	586 €	115	5 408 €
55	369 €	712 €	4 017 €	7	8,72 €	661 €	116	7 593 €
29	309 €	629 €	4 294 €	<5	9,10 €	415 €	79	3 157 €
69	339 €	680 €	3 777 €	12	8,69 €	548 €	115	6 377 €
99	382 €	713 €	4 020 €	17	8,13 €	491 €	112	3 508 €
115	346 €	697 €	3 681 €	13	8,10 €	615 €	120	3 887 €
571	341 €	680 €	4 119 €	92	8,49 €	626 €	115	7 184 €
34	266 €	650 €	3 029 €	<5	8,01 €	640 €	130	3 388 €
56	317 €	623 €	3 536 €	<5	6,45 €	731 €	192	2 808 €
41	384 €	695 €	3 867 €	7	9,27 €	556 €	97	5 909 €
111	350 €	668 €	4 320 €	24	8,39 €	571 €	113	5 283 €
29	353 €	659 €	3 716 €	<5	8,94 €	456 €	84	5 463 €
121	362 €	688 €	3 968 €	7	7,73 €	584 €	117	4 807 €
61	379 €	704 €	4 105 €	7	6,84 €	502 €	119	5 290 €
54	309 €	647 €	3 661 €	<5	9,45 €	716 €	119	4 130 €
60	310 €	658 €	3 837 €	5	8,99 €	503 €	99	4 205 €
32	275 €	573 €	3 734 €	5	8,63 €	343 €	75	1 811 €

→ Glossaire

AAH	Allocation adulte handicapé
AEEH	Allocation éducation enfant handicapé
AM / AssMat	Assistant maternel
CA	Communauté d'agglomération
CAF	Caisse d'allocations familiales
CC	Communauté de communes
CMG	Complément de libre choix du mode d'accueil
DGFIP	Direction générale des finances publiques
EAJE	Établissements d'accueil du jeune enfant
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
Fidéli	Fichiers démographiques sur les logements et les individus
FILOUE	Fichier Localisé des Usagers des Établissements d'accueil du jeune enfant

INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
Mam	Maison d'assistantes maternelles
MC Paje	Micro-crèche Paje
OMPHALE	Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves (INSEE)
Paje	Prestation d'accueil du jeune enfant
PMI	Protection maternelle et infantile
Prepare	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
PSU	Prestation de service unique
RP	Recensement de la population (INSEE)
TVAM	Taux de variation annuel moyen

→ Définitions des indicateurs, des concepts et des champs d'analyse

| PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Solde naturel : nombre de naissances - nombre de décès sur une période donnée.

Solde migratoire : nombre de personnes entrées sur un territoire donné - nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

OMPHALE 2022 : outil qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur. Le modèle 2022 est utilisé pour réaliser des projections à l'horizon 2070 pour la population et à l'horizon 2050 pour les ménages et s'appuie sur les effectifs définitifs de la population par sexe et âge de 2018. Ces projections ne peuvent pas s'assimiler à des prévisions, car on ne peut pas associer une probabilité aux différentes hypothèses. La projection permet d'objectiver l'impact d'évolutions possibles des comportements démographiques sur la structure et la taille de la population à moyen/long terme. Dans ce cahier, 2 scénarios standards sont étudiés : le scénario central qui projette les tendances passées dans le futur et le scénario de population âgée basé sur des hypothèses où les migrations et la fécondité sont faibles et l'espérance de vie élevée.

Indicateur conjoncturel de fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est la somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtraient, tout au long de leur vie féconde (ici, 15 à 50 ans), les taux de fécondité par âge observés cette année-là.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Le taux est souvent ramené pour 1000 habitants.

Migration résidentielle : correspond au changement de résidence principale d'un individu ou d'un groupe d'individus entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

Fidéli : cette base, issue de source fiscale, couvre l'ensemble des personnes connues des services fiscaux, c'est-à-dire déclarant un revenu (qu'elles soient imposables ou non) et/ou

un logement (taxe d'habitation, taxe foncière) et les personnes rattachées à ces déclarations (enfants, adultes handicapés...). Les individus vivant à l'étranger ou venant de l'étranger ne sont pas pris en compte. De nombreuses contraintes de secret s'appliquent à ces données pour en garantir une utilisation réglementée.

Fidéli se présente comme un assemblage raisonné de données administratives, et est conçu pour répondre à des finalités en matière de statistiques démographiques.

Bas revenus : seuil de bas revenus à 60 %. On dit qu'une personne est « à bas revenus » si son RUC est inférieur à 60 % du RUC médian calculé par l'Insee d'après l'enquête Revenus fiscaux (ERF).

Revenu par Unité de Consommation (RUC) : rapport entre le revenu mensuel disponible avant impôts et le nombre d'unités de consommation. Le revenu mensuel disponible avant impôts correspond à la somme :

- ⊕ des revenus annuels bruts déclarés par l'allocataire, divisé par 12 ;
- ⊕ du tiers du revenu du dernier trimestre pour les bénéficiaires du Rsa ;
- ⊕ du total des prestations perçues au titre du mois d'observation ;
- ⊕ de la prime de naissance éventuellement perçue entre juillet et décembre divisée par 9 ;
- ⊕ de l'allocation rentrée scolaire éventuellement perçue entre août et décembre, divisée par 12.

Le nombre d'unités de consommation est calculé par application des coefficients de pondération suivants :

- ⊕ 1 pour le premier adulte ;
- ⊕ + 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus ;
- ⊕ + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- ⊕ + 0,2 pour une famille monoparentale.

Revenu médian disponible – Niveau de vie médian : c'est la valeur qui divise une série en deux parties égales, la moitié des ménages a un revenu inférieur à la médiane et l'autre moitié dispose d'un revenu plus élevé. Celui-ci correspond au revenu annuel disponible du ménage en 2018 divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

→ Définitions des indicateurs,
des concepts et des champs d'analyse

| LES DIFFÉRENTES OFFRE D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE ET LES SERVICES

Sources de données : La Caf dispose de statistiques à la fois sur les structures et sur les bénéficiaires (familles et enfants) et les dépenses tous régimes en prestations légales (CMG, Prepare, etc.). Ces données exhaustives constituent une source d'informations sur les familles bénéficiaires d'un mode d'accueil individuel (âge, situation familiale, nombre d'enfants, montants perçus), ainsi que sur les enfants. Les données sont issues des fichiers statistiques Allstat FR2 et Allstat FR6, BCA, BCE, BCEPAJ, OMEGA. L'enquête annuelle FILOUE permet également de croiser les fichiers allocataires et les données des structures EAJE PSU afin de recueillir les données sur les familles y faisant garder leur enfant.

Filoue (Fichier Localisé des Usagers des Établissements d'accueil du jeune enfant) : Il s'agit d'un dispositif de recueil de données auprès d'établissements d'accueil du jeune enfant dans le but de mieux connaître les caractéristiques des enfants accueillis et l'usage des modes d'accueil. Les données sont anonymisées et mises en relation avec des données administratives. Filoue permet en effet de croiser les données relatives aux crèches PSU fréquentées par les enfants et celles de leurs parents bénéficiaires de prestations légales.

L'accueil collectif : Le nombre de places en EAIE PSU comptabilise des places déclarées par les gestionnaires pour les bilans. Ainsi, certaines places peuvent être inoccupées, tandis que d'autres peuvent accueillir plusieurs enfants à temps partiel. L'estimation du nombre de places en micro-crèches financées par la Paje prend en compte le nombre d'heures réalisées sur l'année N dans ces structures divisé par un nombre moyen d'heures par place.

L'accueil individuel : Les places mises à disposition pour les enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles est obtenu en appliquant une clé de répartition sur le nombre total de places offertes par les assistantes maternelles.

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE PSU) : Parmi les données collectées par la Caf il y a les éléments financiers et d'activité des établissement d'accueil des jeunes enfants.

Nombre de places moyen par enfant en accueil collectif : Pour une place d'accueil faisant l'objet d'une autorisation par les autorités compétentes, plusieurs enfants peuvent être accueillis. Par exemple, pour une place, un enfant peut être accueilli le matin et un autre l'après-midi. Cela permet de répondre à divers besoins exprimés par les familles et peut garantir une mixité sociale du public accueilli (parents en parcours de formation, sans emploi, salarié à temps plein...). Il ne s'agit pas d'un accueil en surcapacité.

Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil formel : L'indicateur du taux de couverture rapporte le nombre de places offertes pour tous les modes d'accueil formels à la population des enfants de moins de 3 ans. Il vise à estimer une offre théorique au mois de décembre de l'année N et ne prend pas en compte le fait qu'une place puisse être vacante ou au contraire utilisée par plusieurs enfants. Les modes d'accueil formels sont constitués d'un côté par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les classes en préscolarisation à 2 ans pour l'accueil collectif,

ainsi que, de l'autre, par les assistantes maternelles agréées et les services d'accueil à domicile pour l'accueil individuel. Les données collectées sont au 31/12/2024 sauf pour les enfants de moins de 3 ans scolarisés (2022). Ici les données sur le nombre d'enfants sont celles issues des bases de données Caf au 31/12/2024. En 2022, le nombre d'enfants des données Caf représentaient 97% des données Insee.

Prestation de service unique (PSU) : il s'agit d'une aide au fonctionnement, versée directement au gestionnaire du mode d'accueil par la Caf et/ou la MSA. Le versement de la PSU implique notamment de se conformer au mode de tarification établi par la Cnaf pour le calcul de la facturation des familles. Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort, proportionnel aux ressources du foyer et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge. À titre d'exemple, en 2021, pour une famille avec un enfant, le tarif horaire en EAIE varie entre 0,44 et 3,57 euros ou au-delà selon les choix locaux de relèvement du plafond de ressources. Pour deux enfants, il est compris entre 0,36 et 2,97 euros. Selon les modalités de financement édictées par la Cnaf, le montant de la PSU perçue additionnée aux participations des familles ne peut excéder 66 % du prix de revient d'une place.

Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : La Paje est une prestation unique et globale qui comprend plusieurs composantes :

- ② un socle de base composé d'une prime de naissance ou d'adoption et d'une allocation de base versée sous conditions de ressources, mensuellement, de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans, ou ses 20 ans en cas d'adoption ;
- ③ plusieurs compléments octroyés en fonction du choix du mode d'accueil par la famille et l'âge de l'enfant (plus ou moins de 3 ans) :
 - le complément de libre choix du mode d'accueil (CMG) ;
 - la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare).

Complément de libre choix du mode d'accueil (CMG) : le complément de mode d'accueil (assistante maternelle, garde à domicile ou structure) s'adresse aux parents d'enfant(s) âgé(s) de 0 à 6 ans qui exercent une activité professionnelle, en les aidant à financer un mode d'accueil.

Prestation partagée d'éducation (Prepare) : Aide qui s'adresse aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent à temps partiel, ou qui ne travaillent pas (sous réserve d'une activité antérieure) et qui gardent leur(s) enfant(s) jusqu'aux 3 ans du dernier enfant (6 ans s'il s'agit de triplés ou plus). Elle oblige au partage de la prestation entre les deux parents pour pouvoir bénéficier de la durée maximale de versement. Ainsi, la Prepare peut être versée pendant six mois maximum pour chaque parent dans la limite du premier anniversaire de l'enfant ; à partir de deux enfants, la Prepare est versée à compter du mois de fin de perception des indemnités journalières de maternité, de paternité, d'adoption ou de maladie, ou à défaut à partir de la naissance pendant vingt-quatre mois maximum pour chaque parent, dans la limite du troisième anniversaire du benjamin. Il est aussi possible de cumuler deux Prepare simultanées au sein d'un couple (Prepare couple).

Édité par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02

Tél : 05 46 30 34 00 - www.agglo-larochelle.fr

© Direction Stratégie et Coopérations Territoriales - Octobre 2025
Maquette et mise en page : Instant Urbain
Imprimé sur papier 100% PEFC, issu de forêts gérées durablement